

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master

En Sciences Economiques

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**La libéralisation financière et son impact
sur le système bancaire algérien
(1990-2016)**

Présenté par :

ASSAM Nadia

BOUHERAOUA Karima

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

LARBES Malha	M.A.A	UMMTO	Président/ Examineur
KARA Rabah	M.C.B	UMMTO	Encadrant
DAHAK Abdennour	M.C.B	UMMTO	Examineur
SEKHER Kahina	M.A.A	UMMTO	Examinatrice

26/10/2017

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master

En Sciences Economiques

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**La libéralisation financière et son impact sur
le système bancaire algérien
(1990-2016)**

Présenté par :

Assam Nadia

Bouheraoua Karima

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

LARBES Malha	M.A.A	UMMTO	Président/ Examineur
KARA Rabah	M.C.B	UMMTO	Encadrant
DAHAK Abdennour	M.C.B	UMMTO	Examineur
SEKHER Kahina	M.A.A	UMMTO	Examinatrice

Remerciements

Tout d'abord, louange à « ALLAH » qui nous a guidé sur le droit chemin tout au long du travail et nous a inspiré les bons pas et les juste réflexes. Sans sa miséricorde ce travail n'aura pas abouti.

Nous tenons à remercier très sincèrement :

Monsieur KARA Rabah,

*Notre encadrant pour sa disponibilité, ses conseils et son aide précieuse tout au long de la réalisation de ce mémoire,
Et tout le personnel enseignant et administratif de la faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales,
Nous exprimons notre profonde gratitude aux membres du jury de nous accorder une partie de leur temps afin de juger et d'évaluer notre travail.*

Nous remercions également tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Merci à tous.

Nadia et Karima

Dédicaces

Nous dédions ce travail :

À nos chers parents qui nous ont soutenus et
encouragés durant toute notre scolarité,

À nos chers frères,

À nos chères sœurs,

À nos deux familles respectives,

Et à tous nos ami(e)s.

Ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué de près ou de
loin à l'élaboration de ce travail.

Nadia et Karima

Résumé

Pour MC KINNON et SHAW (1973), la libéralisation financière a été présentée comme une solution aux effets néfastes de la répression financière des années 50 et 60. Cette nouvelle politique, a rapidement trouvée un écho favorable auprès des institutions financières internationales (la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International). Celle-ci fut d'abord adoptée par les pays développés puis les pays émergents et en voie de développement. L'Algérie, comme le cas de la plupart des pays en voie de développement a engagé depuis les années 90 des réformes libérales de son système bancaire dans le cadre de la loi bancaire 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit et de Programme d'Ajustement Structurel en 1995. Après trois décennies d'adoption de la libéralisation financière, le système bancaire algérien demeure toujours sous l'égide des autorités publiques.

Mots clés : Libéralisation financière ; Répression financière, Système bancaire ; Réformes bancaires.

Summary

The financial liberalization was presented by MC KINNON and SHAW (1973) as a solution to the detrimental effects of financial repression in the 1950s and 1960s. This new policy quickly found favor with international financial institutions (the World Bank and the International Monetary Fund). This was first adopted by the developed countries, then the emerging and developing countries. As in the case of most developing countries, Algeria has undertaken liberal reforms of its banking system since the 1990s under the banking law 90/10 of 14 April 1990 on money and credit and the Structural Adjustment Program in 1995. After three decades of financial liberalization, Algeria's banking system remains under the protection of the public authorities.

Keywords: Financial liberalization; Financial repression, Banking system, Banking reforms.

ملخص

قدم ماك كينون وشاو (1973)، التحرير المالي كحل للأثار الضارة للقمع المالي في الخمسينات والستينات، وقد وجدت هذه السياسة الجديدة موافقة للمؤسسات المالية الدولية (البنك الدولي) و(صندوق النقد الدولي)، اعتمدها أولا البلدان المتقدمة النمو، ثم البلدان الناشئة والنامية. الجزائر كمعظم البلدان النامية، أجرت إصلاحات ليبرالية لنظامها المصرفي منذ التسعينات بموجب القانون المصرفي 10/90 المؤرخ 14 أبريل 1990 بشأن الأموال والائتمانيات وبرنامج التكيف الهيكلي في عام 1995. بعد ثلاثة عقود من التحرير المالي لا يزال النظام المصرفي الجزائري تحت رعاية السلطات العامة.

الكلمات الرئيسية: التحرير المالي؛ القمع المالي، النظام المصرفي؛ الإصلاحات المصرفية.

Liste des abréviations

BA : Banque d'Algérie

BAD : Banque algérienne de développement

BCA : Banque centrale d'Algérie

BDL : Banque de développement local

BEA : Banque extérieure d'Algérie

BM : Banque mondiale

CAD : Caisse algérienne de développement

CB : Commission bancaire

CMC : Conseil de la monnaie et du crédit

CNEP : Caisse nationale d'épargne et de prévoyance

CPA : Crédit populaire algérien

FMI : Fond monnaie international

LCM : Loi sur la monnaie et le crédit

PAS : Programme d'Ajustement Structurelle

PD : Pays développés

PED : Pays en voie de développement

RO : Réserve obligatoire

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux :

Tableau 01 : Comparaison entre la libéralisation financière et la répression financière.....	27
Tableau 02 : Evolution des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs (1980-1989).....	62
Tableau 03 : Comparaison des taux prêteur (secteur public-secteur privé).....	63
Tableau 04 : Composante du secteur bancaire (2011-2016).....	82

Liste des figures :

Figure 01 : Les effets de la fixation des taux d'intérêts en dessous de leur taux d'équilibre.....	18
Figure 02: Les effets d'un accroissement forcé des taux d'intérêt réels.....	30
Figure 03 : Le système bancaire national après la réforme de 1970.....	60
Figure 04 : L'évolution des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs réel (1990-2013)..	73
Figure 05: L'evolution des credits distribués par secteur (1990-2013).....	73

Sommaire

Introduction générale	11
Chapitre I : les approches théoriques de la libéralisation financière	14
Section 01 : De la répression à la libéralisation	16
Section 02 : Les aspects de la libéralisation financière	22
Section 03 : Les critiques de la libéralisation financière	27
Chapitre II : la libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement	34
Section 01 : la libéralisation dans les pays développés	36
Section 02 : la libéralisation financière dans les pays en voie de développement	46
Chapitre III : l'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien	56
Section 01 : le système bancaire algérien pendant la répression financière (1962-1988) ...58	
Section 02 : La libéralisation financière et les réformes du système bancaire	64
Section 03 Les conséquences de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)	75
Conclusion générale	86

L'interventionnisme est apparu dans les économies capitalistes développées à la suite de la grande crise de 1929 lors du grand krach boursier. Tout au long de la période ayant précédé cette crise leur fonctionnement économique était basé sur le principe de l'autorégulation, l'Etat n'exerce donc aucun contrôle et aucune fonction régulatrice sur l'économie.

De ce fait, l'état de crise été attribué à l'incapacité du marché d'assurer une autorégulation permettant un équilibre de plein emploi, dans ce cadre, l'Etat est appelée à jouer un rôle central dans le processus de régulation et constitue le stimulant et le moteur du développement et de la croissance économique.

En revanche, les tenants du libéralisme ont trouvé dans l'interventionnisme des difficultés et des déséquilibres majeurs affectant l'économie capitaliste depuis 1970, dont la nécessité de désengagement des autorités et de l'abandon de toutes formes d'institutionnalisme et de toutes structures de réglementation de l'activité économique. Il s'agit en effet du passage d'une économie basée sur l'interventionnisme à une économie de marché. Ce passage s'inscrit dans le cadre d'un processus de libéralisation.

Les travaux fondateurs de la libéralisation financière sont ceux de MC KINNON et SHAW qui ont défendu la libéralisation financière et l'ont présenté comme un moyen d'assurer la croissance économique des pays en voie de développement.

Ce nouveau mouvement de libéralisation financière a été entamé depuis la fin des années 70, d'abord dans les pays développés puis dans les pays émergents et en voie de développement. Dans ce contexte, il faut donc opter pour un libre fonctionnement des marchés de l'argent et rejeter toutes formes de contraintes sur le développement. Il est donc indispensable d'abandonner le système des réserves obligatoires, l'encadrement du crédit, ou encore les taux d'intérêt administrés. Le rôle de l'Etat doit se limiter uniquement à la régulation de la masse monétaire afin d'éviter l'inflation.

La théorie de la libéralisation financière se caractérise par les stratégies de développement prônées par les institutions financières internationales, principalement tournées et basées sur les marchés libres. L'Etat, contrairement à une période d'une «*économie planifiée centralisée*», ne cherche plus nécessairement à intervenir sur le financement de l'économie, ainsi un système financier concurrentiel et libéralisé est perçu comme plus efficace par la mise en place d'un secteur privé représentant le moyen orthodoxe de développement économique.

Depuis les années 80, de nombreux pays en voie de développements ou en transition ont voulu à tous prix être intégrés au système financier mondial par une libéralisation rapide et totale de leur système financier. L'essor spectaculaire dans les pays en voie de développement ou en transition a témoigné de cette tendance accélérée de la libéralisation financière internationale.

De ce fait, ils ont appliqué des réformes économiques appuyées sur des programmes de libéralisation, imposées par les institutions financières internationales (la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International) à travers des Plans d'Ajustement Structurels.

L'Algérie, comme c'est le cas de la plupart des pays en voie de développement et émergents, avait procédé en 1990 à la libéralisation de son système bancaire algérien dans le cadre de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit et par l'application du Programme d'Ajustement Structurel en 1995. Ainsi, dès 1990, le pays engage d'importants changements législatifs, réglementaires et institutionnels relatives à l'activité bancaire. L'autonomie de la banque d'Algérie, l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers, la déréglementation des conditions de banque, la mise en application de la réglementation prudentielle..., sont autant de mesures caractérisant la mutation du secteur bancaire algérien.

Partant de la thèse de McKinnon et Shaw, compte tenu des relations de causalité entre la libéralisation financière et le développement économique, ou le développement du système bancaire est une composante clé de ce dernier, il est donc important de se poser la question centrale qui fait l'objet de notre problématique :

Quel est l'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien ?

A partir de cette question centrale, découle la sous question suivante :

- Quels sont les fondements théoriques de la libéralisation financière ?
- Quels sont les effets de cette libéralisation sur les pays développés et les pays en voie de développement ?
- Quelles sont les conséquences engendrées par la libéralisation financière sur le système bancaire algérien ?

L'objectif de ce travail est donc de comprendre et d'expliquer l'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien, en utilisant une méthodologie de

travail qualitative, basée sur une analyse de contenus (ouvrages, articles de revues, travaux universitaires, lois et réglementations ...).

Le choix du sujet soumis à la réflexion, est motivé par le fait qu'il s'inscrit en droite ligne avec notre parcours académique, et que le système bancaire représente un pilier important dans l'économie nationale, de plus la libéralisation financière est un concept d'actualité occupant un statut dominant dans les débats de l'économie mondiale.

Dans cette perspective, afin de pouvoir répondre à notre problématique nous avons articulé notre travail de recherche en trois chapitres. Le premier chapitre s'intéressera aux aspects théoriques de la libéralisation financière. Ou nous exposerons d'abord la thèse de la répression financière selon MC KINNON et SHAW, en second lieu nous présenterons la politique de la libéralisation financière et les critiques théoriques adressées à MC KINNON et SHAW par les différents courants de la pensée économique.

Dans le second chapitre, nous présenterons l'application de la libéralisation financière dans les pays développés et pays en voie de développement nous nous intéresserons en premier lieu à expliquer les spécificités de leurs systèmes financiers et le processus de la libéralisation financière, et enfin analyser les effets de cette libéralisation sur ces derniers

Nous consacrerons le troisième chapitre pour retracer premièrement les principaux aspects ayant marqué l'évolution du système bancaire algérien pendant la période de répression financière en suite, nous illustrerons les différentes réformes libérales appliquées à ce système avec la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit et le Programme d'Ajustement Structurel. Notre attention s'est particulièrement centrée sur deux instruments ayant fait l'objet d'un monopole de la part des pouvoirs publics algériens : les taux d'intérêt et la politique de distribution des crédits bancaires, pour enfin déduire les effets de ces réformes sur le système bancaire algériens.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

Introduction du chapitre

Les inconvénients du système financier, et la crise sans précédent de 1929, ont poussés la plupart des économies à adopter la répression financière comme un système de base. L'intervention de l'état devient alors indispensable.¹

Cependant, à partir des années 70 les effets néfastes de la répression financière² commencent à se faire sentir, vient alors le concept de la libéralisation financière comme solution à ces effets. Cette dernière prône la déréglementation, la privatisation et l'ouverture accrue des marchés. Les fondements théoriques de cette politique s'appuient sur les travaux de MC KINNON et SHAW (1973) qui estiment que la répression financière des années 50 et 60 empêcherait le développement et ralentissait la croissance économique. De nombreux économistes ont adoptés cette thèse en essayant de la développer et de la défendre, mais ils furent encore plus nombreux à la critiquer.³

L'objet de ce premier chapitre, est tout d'abord d'exposer la thèse de la répression financière élaborée en 1973 par MC KINNON et SHAW et reprendre aussi le prolongement de leur modèle par les auteurs, nous citerons Vogel et Buser (1976), Kapur (1976), Mathieson (1979), jusqu'aux travaux de Fry (1991,1995).

Par la suite nous chercherons à illustrer les avantages de l'approche de la libéralisation financière du point de vue théorique.

Pour finir, nous verrons les critiques théoriques adressés à MC KINNON et SHAW par les néo-structuralistes, tel que Taylor (1983) et Van Wingnbergen (1983) et les postkeynésiens tel que Berckerman (1988), Burckett et Dutt (1991), Demirguç-Kunt et Detragiache (1997) jusqu'aux travaux de Stieglitz et Weiss (1990).

¹ VENET.B,« Les approches théoriques de la libéralisation », (en ligne) en 2000,(disponible) sur http://www.dauphine.fr/emisco_wp/venet-fdew-chap1.pdf, (consulté) le 25/03/2017. p17.

² Notion proposée par MC KINNON(1973) et SHAW(1973), est définie comme une situation dans laquelle le secteur financier est administré par les pouvoirs publics dans le but de financer leur déficits et de subventionner les secteurs prioritaires.

³ VENET.B,*Op.cit.*,p19.

Section 1 : De la répression à la libéralisation

Le concept de répression financière qui a été utilisé dans les années 50 et 60 par la plupart des pays en voie de développement, se réfère aux effets de l'intervention de l'Etat dans la sphère financière.

1-1-La répression financière selon Mc Kinnon et Shaw

L'école de la répression financière se constitue autour des travaux fondateurs de MC KINNON et SHAW (1973). Ces derniers la réfèrent aux effets de la réglementation étroite du système financier et aux diverses formes de restrictions imposées par le gouvernement au service de l'intérêt public¹.

Ces restrictions et contrôles prennent des formes diverses : depuis la nationalisation du secteur bancaire, jusqu'à la mise en place de procédures telles que la fixation des taux d'intérêt en dessous de leur niveau d'équilibre (pour des secteurs considérés comme prioritaires) et la constitution de réserves obligatoires élevées permettant à l'Etat de financer son déficit, aussi l'orientation et la sélectivité des crédits. Cette répression financière, selon MC KINNON et SHAW ne peut que générer de l'inflation couplée à une faible croissance économique. Car un taux d'inflation élevée caractérise des économies où la répression financière est forte, afin que le taux d'intérêt réel² soit négatif réduisant le poids de la dette publique. Or une forte inflation défavorise des investissements à long terme et exerce un effet nuisible au développement³.

Selon ces deux théoriciens, les caractéristiques de la répression financière sont les suivantes :

- L'état devient propriétaire ou contrôle les banques domestiques et les institutions financières ;
- La création ou le maintien d'un marché domestique captif pour financer la dette gouvernementale obtenue en forçant les banques domestiques à détenir la dette étatique par la régulation en matière de réserves obligatoires ;
- Les banques affichent une baisse de l'épargne financière en terme réel suite à l'inflation réduisant ainsi les crédits disponibles parallèlement, la demande de crédit augmente suite à des taux d'intérêt négatifs. Le problème de manque de crédit incite

¹ VENET.B, *Op.cit.*, p19.

² Le taux d'intérêt réel correspond à la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'inflation constaté pour une période de référence .

³ VENET.B, *Op.cit.*, p20.

les autorités à proposer de nouvelles règles de gestion financière tel que, le rationnement de crédit ou la politique sélective de crédit ;

- Un plafonnement des taux intérêt nominaux qui peut entraîner des taux d'intérêt réels négatifs sur les crédits et les dépôts ;
- L'imposition d'une taxe élevée sur le secteur bancaire par le biais d'une détermination exagérée des taux de réserves obligatoires ;
- Difficulté d'accumulation d'actifs monétaires liquides en raison des taux d'intérêt réels négatifs sur les dépôts, ce qui réduit le potentiel d'autofinancement et limite par conséquent les projets d'investissement.

Cette répression financière selon MC KINNON et SHAW vise donc à montrer que la fixation des taux d'intérêt en dessous de leur niveau d'équilibre réduit l'épargne au profit de la consommation courante, comme elle fixe l'investissement en dessous de son niveau optimale et détériore la qualité de l'investissement réalisé dans la mesure où les banques sont forcées par le gouvernement de financer des projets à faible rendements.

1-1-1 Le plafonnement des taux d'intérêt

Pour les auteurs de la thèse de la répression financière, le secteur bancaire comme étant la seule source de financement, est considéré comme un secteur stratégique.

De ce fait, le gouvernement exerce des contrôles sur les banques en termes de plafonnement des taux d'intérêt.

Selon ces auteurs, cette politique est inadaptée aux pays en voie de développement à cause des niveaux élevés d'inflation qui les caractérise, une telle politique impliquerait des taux d'intérêt réels négatifs et donc une diminution des dépôts bancaires ; compromettant l'activité créditrice des banques et encourageant la demande excédentaire de crédits. Ce plafonnement peut également être source d'inflation. En effet, il conduit à une baisse de la croissance de la demande de monnaie, et si cette croissance devrait être inférieure à celle de l'offre de monnaie, l'économie serait soumise à une augmentation des prix.¹

¹ VERDIER.A.C, «Liberalisation et croissance économique :une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique subsaharienne »,édition l'Harmattan ,France ,2001 , p94.

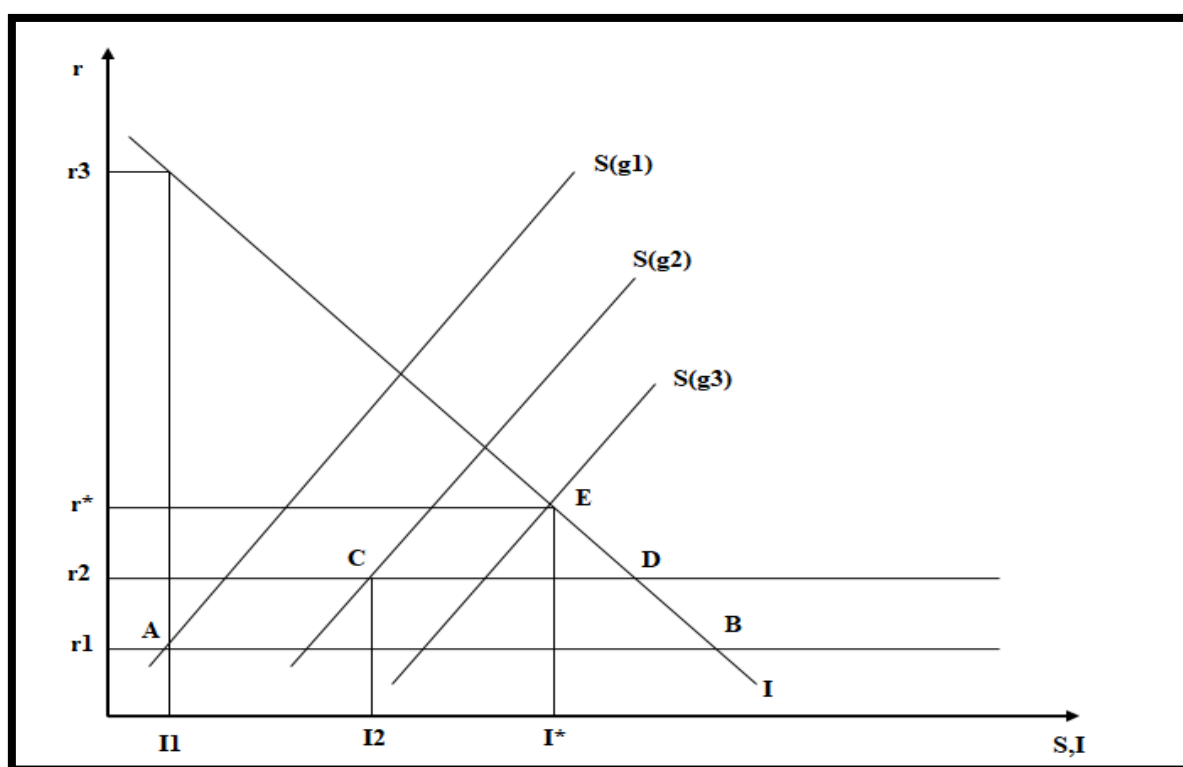
Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

Donc, si l'Etat fixe arbitrairement les taux d'intérêt réel en-dessous de leur niveau d'équilibre du marché, il réduit la croissance économique dans la mesure où :¹

- Cela réduit la quantité des fonds disponibles (épargne) pour l'investissement via la baisse des dépôts bancaires ;
- Cela affecte la qualité de l'investissement via la modification du comportement des intermédiaires financiers.

Selon Fry (1982), les effets de la fixation des taux d'intérêt en dessous de leur niveau d'équilibre peuvent être résumés dans la figure ci-après² :

Figure 01: Les effets de la fixation des taux d'intérêts en dessous de leur taux d'équilibre



Source : VERDIER.A.C, « libéralisation et croissance économique : une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique subsaharienne », édition l'harmattan, France, 2001, P97.

Cette figure illustre l'essentiel des éléments communs aux modèles de MC KINNON et SHAW fondée sur la synthèse de Fry (1982) celle-ci a été reprise par d'autres auteurs comme Gibson et Tsakalotos (1994).

¹ *Idem*, p97.

² VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p97.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

Par hypothèse, l'investissement est une fonction décroissante du taux d'intérêt « r », et l'épargne est une fonction croissante du taux de croissance du revenu national « g » et de « r ».

Sur le graphique, les trois (03) fonctions d'épargne sont représentées en fonction de « g », un certain taux de croissance du revenu est : $g_1 < g_2 < g_3$

Les taux « r_1 » et « r_2 » correspondent à un plafonnement administratif à la base des taux d'intérêt tels que : $r_1 < r_2 < r^*$.

Finalement, le taux d'intérêt d'équilibre « r^* » permet l'égalité de l'épargne et de l'investissement, $I^* = S^*$.

Si le taux de croissance initial de l'économie est de « g_1 », et que le taux d'intérêt servis sur les dépôts est « r_1 », l'épargne est faible et se situe en « I_1 ».

De plus, si les taux créditeurs des banques n'étaient pas plafonnés, ils s'établissent en « r_3 » et la marge dégagée par le secteur bancaire ($r_3 - r_1$) pourrait servir à financer d'autres services.

Cette analyse graphique de MC KINNON et SHAW, vise donc à montrer que dans un cadre d'une économie réprimée financièrement, la fixation des taux d'intérêt en dessous de leur valeur d'équilibre réduit l'épargne (baisse des dépôts bancaires) et fixe l'investissement en dessous de son niveau optimal.¹

1-1-2 La politique de la réserve obligatoire

D'un point de vue technique, la politique des réserves obligatoires, dont l'objectif consiste à moduler le besoin de refinancement des banques, réside dans l'obligation de ces dernières à détenir au moins 10% ou 20% de leurs dépôts sous forme de réserve ou à placer une partie de leurs bénéfices dans un fond de réserve dans la banque centrale.

Pour MC KINNON et SHAW, les réserves obligatoires sont normalement un instrument de politique monétaire permettant de contrôler l'offre excédentaire de monnaie et donc l'inflation.²

Cet instrument est souvent utilisé dans les pays développés. Mais lorsque, la réserve obligatoire est élevée, elle constitue un coût sur le système d'exploitation des

¹ VERDIER A.C, *Op.cit.*,p98.

² *Idem.*

banques qui ne peuvent plus faire face à la demande de crédit. Cette situation se retrouve souvent dans les pays en voie de développement qui imposent des taux élevés de réserves dans le but de financer le déficit de l'Etat.¹

En d'autres termes, l'Etat exerce un droit de seigneuriage² sur le système bancaire. Cette dénaturation de la fonction des réserves obligatoires conduit d'une part au rationnement du crédit, et d'autre part, à l'inflation.

1-1-3 Sélectivité et plafonnement des crédits

La pratique de la sélectivité de crédit consiste en un contrôle quantitatif et une allocation sélective du crédit vers des secteurs jugés prioritaires par l'Etat, en décidant par exemple que l'agriculture devrait recevoir un minimum de 20% ou 30% des prêts.

Quant au plafonnement ou l'encadrement de crédit, il s'agit de la limitation du volume du crédit que pourrait accorder une banque au cours d'une période donnée c'est-à-dire l'état fixe un montant de crédits à ne pas dépasser.

Ces politiques empêchent les banques de détenir certains actifs en limitant la place que peut occuper un actif particulier dans leurs portefeuilles. Elles diminuent la capacité de la banque à réduire le risque de son portefeuille par la diversification³.

Notamment, l'intervention de l'Etat détériore la rentabilité de l'investissement réalisé dans la mesure où les banques sont forcées par le gouvernement de financer des projets à faible rendement, comme par exemple la production agricole, les infrastructures ...etc.⁴

1-2 Le développement des approches de la libéralisation financière

Les ouvrages de référence de MC KINNON et SHAW, ont donné naissance à une importante littérature. En effet, les modèles initiaux de MC KINNON et SHAW ont été repris et enrichis par un grand nombre d'auteurs.

¹ NGUYEN.D.K, « libéralisation financière et pays émergents », édition l'Harmattan, France, 2008, p70.

² Un gouvernement qui ne peut pas recourir à l'impôt ou à l'emprunt pour financer ses dépenses, peut utiliser la création monétaire dont le droit n'appartient qu'à celui qui détient le pouvoir de « battre monnaie ».

³ NGUYEN.D.K, *Op.cit.*, p85.

⁴ VENET.B, *Op.cit.*, p43.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

Kapur1976, est l'un des premiers à compléter l'analyse en l'intégrant dans un modèle dynamique. Selon lui, il est préférable d'accroître le taux minimum servis sur les dépôts plus tôt que de réduire le rythme de la masse monétaire.¹

En effet, la première solution permet d'atteindre simultanément deux objectifs :²

- La réduction de l'inflation grâce à une diminution de la demande de monnaie ;
- La stimulation directe de l'épargne.

Ensuite, Galbis, 1977, remet en cause la sensibilité de l'épargne au taux d'intérêt mais affirme que la hausse du taux d'intérêt permet une meilleure répartition de l'épargne. Il construit un modèle à deux secteurs :³

- Un secteur traditionnel, où le rendement du capital est faible, et il autofinance ses investissements ;
- Un secteur moderne, qui est par son épargne et les prêts bancaire déterminé par l'importance des dépôts.

Dans un modèle de libéralisation financière, la hausse des taux d'intérêt réels servis sur les dépôts, conduit à un accroissement de la productivité moyenne de l'investissement dans la mesure où elle permet un déplacement de l'épargne du secteur traditionnel vers le secteur moderne.

Par la suite, Vogel et Burser représentent l'hypothèse de complémentarité monnaie/capital de MC KINNON et SHAW en l'intégrant dans un modèle d'analyse en termes de risque/rendement, de leur analyse découle l'idée de la libéralisation financière qui peut s'attacher soit à augmenter le rendement réel de la monnaie soit à stabiliser son niveau.⁴

Mathieson ajoute l'effet des entrées des capitaux étrangers dans un modèle de libéralisation financière en économie ouverte. L'idée principale consiste à tenir compte des variations possibles du taux de change réel induit par la libéralisation financière.⁵

En effet l'augmentation des taux d'intérêt consécutive à la levée de la répression financière, peut susciter de très importantes entrées de capitaux qui impliquent des tensions

¹ VERDIER.A.C, *Op.cit.*,p100.

² *Idem*, p102.

³ HADJER N, « libéralisation financière et ses conséquences sur les pays émergents », mémoire magister, sciences économiques, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou,2010,p22.

⁴ *Idem*.

⁵ VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p110.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

inflationnistes réduisant alors le niveau des taux d'intérêt réels, ce qui peut aussi provoquer une hausse des taux d'intérêt nominaux.

Pour éviter ce problème, Mathieson préconise une dévaluation importante de la monnaie pour accompagner la politique de libéralisation financière. Cette dévaluation viendra réduire les entrées de capitaux, et donc la hausse indésirée des taux d'intérêt.¹

D'autres travaux récents ont approfondi les premiers travaux de MC KINNON et SHAW, qui visent à montrer la nécessité de la libéralisation des marchés financiers (Levin et Zéros, 1998, Henry 2000)².

Ils se focalisent non seulement à identifier des mécanismes propres à ce marché en cas de libéralisation, mais également à saisir statistiquement et économétriquement la corrélation significative entre marché financier et croissance économique.³

Dans tous les cas les auteurs ont souligné les effets néfastes de la répression financière et ils ont admis l'efficacité de la politique de la libéralisation financière qui permettrait, non seulement le développement financier mais aussi la croissance économique.

Section 2 : Les aspects de la libéralisation financière

La libéralisation financière met en avant l'avantage du laisser-faire et du libre-échange, opposant les bienfaits du marché aux défaillances de l'Etat. Permettant ainsi de lutter contre les désavantages de la répression financière. Cette libéralisation prône la déréglementation, la privatisation et l'ouverture accrue des marchés.⁴

De façon générale, la libéralisation financière est l'action de rendre l'économie plus libérale, plus conforme à la doctrine du libéralisme économique selon laquelle l'Etat ne doit pas par son intervention, gêner le libre jeu de la concurrence.⁵

En d'autres termes, on pourrait dire que la libéralisation financière est définie comme :

« Un processus de démantèlement de toutes formes de contrôle réglementaire quantitatif ou qualitatif à caractère restrictif imposé par l'Etat sur les structures institutionnelles, les instruments et les activités des agents sur différents segments du secteur financier non seulement au niveau interne mais aussi à l'échelle »

¹Idem, p111.

²VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p112.

³BEN.SALHA.O, «liberalisation financière, crises bancaires et croissance économique », mémoire magister en économie et finance internationale, université Tunis, El-Manar, octobre 2006, p5.

⁴Idem.

⁵Idem,p7.

internationale. Ces politiques visent à améliorer l'efficacité du système financier, à réduire les risques liés aux variations de change et de taux d'intérêt, et à satisfaire de nouveaux besoins de financement (MC KINNON, 1973) »¹.

2-1-La libéralisation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt libéralisés ne sont plus déterminés administrativement. En effet la libéralisation des taux d'intérêt est considérée comme étant l'événement principal de la libéralisation financière. Celle –ci peut être procédée en deux étapes : la première consiste à libéraliser les taux débiteurs et puis les taux créditeurs.

La libéralisation des taux d'intérêt permet d'internaliser à la fois le niveau de l'inflation mais aussi la rareté du capital. Selon les néolibéraux, les taux d'intérêt élevés sont la principale condition au développement financier.²

Dans un premier temps, l'épargne accumulée favorise l'autofinancement des projets d'investissement des agents à excédent, donc les agents encouragent d'autres agents à leur prêter et l'économie sort de l'autofinancement en encourageant l'utilisation optimale des ressources.

2-2-La libéralisation du secteur financier

Le secteur financier joue un rôle primordial dans le financement des économies. C'est pour cela que plusieurs pays depuis la fin des années 80, ont décidés d'adopter un programme de libéralisation du secteur financier, leur permettant ainsi d'introduire les forces du marché, accroître la concurrence, relever l'efficacité et venir en aide au système bancaire en crise.³

Cette libéralisation s'articule autour des réformes qui ont touché le marché des capitaux⁴ :

2-2-1 La mondialisation

Le terme de mondialisation qui résulte de la libéralisation financière, désigne le processus par lequel les relations entre les nations sont devenues interdépendantes.

Elles représentent l'ouverture des frontières et l'avènement du commerce international et de la libre circulation des hommes et des biens¹.

¹ BEN.GAMRA,S.PLIHON.D, « politique de liberalisation financière et crises bancaires » revue économique,n°112 p8.

² HADJER.N ,*Op.cit.*, p60.

³ *Idem*, p61.

⁴ *Idem*.

En d'autres termes, la mondialisation peut être définie comme, un processus multiséculaire de contraction de l'espace et du temps par la multiplication des flux et des réseaux entre toutes les parties de la planète².

Amartya Sen, écrivait en 2001 ;

*« La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, pas plus qu'elle n'est une simple occidentalisation. Pendant des milliers d'années, la mondialisation a progressé du fait des voyages, du commerce, des migrants, de l'expansion des cultures, de la propagation du savoir et des découvertes (y compris dans la science et la technologie). Les influences ont joué dans diverses directions. Ainsi, vers la fin du millénaire qui vient de s'achever, le mouvement s'est en grande partie opéré à partir de l'occident, mais à ses débuts (aux environs de l'an 1000), l'Europe s'empregnait de la science et de la technologie chinoise, des mathématiques indiennes et arabes. Il existe un héritage mondial de l'interaction, et les mouvements contemporains s'inscrivent dans cette histoire ».*³

2-2-2 La déréglementation

Cette politique inspirée par l'économie libérale, consiste en la suppression ou l'allègement progressif des règles et des normes établies par les pouvoirs publics, qui entravent la libre circulation des capitaux dans le monde pour faire évoluer les secteurs d'activités concernés au profit de la concurrence.⁴

2-2-3 La globalisation

La globalisation financière est le résultat d'une mondialisation et d'une déréglementation simultanée des marchés financiers, ce qui a permis son unification.⁵

Phillip Hugon la définit ainsi :

*« La globalisation financière se caractérise par l'interconnexion des marchés financiers, par l'apparition de marchés émergents et par un essor de nouveaux produits financiers. Plusieurs conséquences apparaissent pour les économies en développement ».*⁶

La priorité des nations est à présent de capter des capitaux grâce à un ensemble de mesures qui passent par la privatisation, la déréglementation et diverses incitations.

¹ LOROT.P, « dictionnaire de la mondialisation », édition Ellipses, France, 2001, p5.

² DU ROUSSET.M, « la mondialisation de l'économie », édition Ellipses, France, 2005,p3.

³ ALLEGRET.JP, LEMERRER.P « économie de la mondialisation, vers une rupture durable »,2eme édition de Boeck supérieur, France, 2015, p26.

⁴ DU ROUSSET.M, *Op.cit.*,p8.

⁵ LOROT. P, *Op.cit.*,p15.

⁶ *Idem*, p16.

Son évolution est consécutive à certains facteurs dont : la déréglementation, la désintermédiation ainsi que le décloisonnement, c'est ce qu'on appelle aussi « *la règle des 3D* ». Cette expression a été inventée par Henri Bourguinat et été particulièrement utilisée dans les années 80 et 90, période où elle a touché les pays industrialisés.¹

2-2-3-1-La désintermédiation

La désintermédiation s'analyse comme le développement de la finance directe de marchés où se rencontrent épargnants et emprunteurs, au détriment de la finance indirecte caractérisée par la transformation bancaire de l'épargne en prêts accordés aux emprunteurs donc, un déclin important du système de financement intermédié au profit d'un financement par les marchés financiers.

On parle donc, de désintermédiation pour nommer la disparition de l'intermédiaire bancaire et de son activité classique de dépôts et de prêts au profit de l'utilisation des produits des marchés.²

2-2-3-2-Le décloisonnement

La condition nécessaire de la globalisation financière a, bien sûr, d'abord été non seulement celle de l'ouverture des marchés nationaux mais aussi, à l'intérieur de ceux-ci, de l'éclatement des compartiments près existante. Le décloisonnement des marchés résulte de la liberté d'accès accordée à tous les agents économiques, de la déspecialisation des opérateurs, de l'abondance de la distinction des banques d'affaires/banques de dépôts, de la suppression du contrôle des changes et donc l'interconnexion entre toutes les places mondiales.³

En effet, les marchés sont unifiés car les intervenants ne sont plus spécialisés par exemple les banques ont fusionné avec les sociétés de bourse.

On pourrait dire que le décloisonnement correspond à la fois, à l'ouverture des marchés nationaux et à l'élimination des barrières cloisonnant les différents marchés nationaux de capitaux.

¹ BOURGUINAT.H, « finance international », édition Thémis économie, 4ème édition, France, 1999, p75.

² BOURGUINAT.H, *Op.cit.*, p77

³ *Idem*, p78.

Ainsi, alors qu'avant le début des années 80, les circuits de financement de nombreux pays étaient autonomes et répondaient chacun à un besoin particulier. L'accès aux divers marchés, qui était limité est ainsi devenu ouvert.¹

2-2-3-3- La déréglementation

Elle se traduit par « *la suppression des contrôles nationaux des changes et la libéralisation des mouvements des capitaux* ». ²

Donc la déréglementation consiste en la suppression des règlements et contrôles sur les prix des services bancaires afin de permettre une circulation fluide des flux financiers, et la suppression de toutes les entraves freinant la concurrence des agents économiques. Cette déréglementation vise :³

- Une baisse des coûts d'obtention de capitaux ;
- Une couverture des marchés nationaux aux non-résidents ;
- Le développement d'une économie financière parallèle internationale non réglementée.

De nos jours , on parle de politique de « 5d » ; dont la désindustrialisation qui se caractérise par une globalisation des échanges qui permet d'importer tous types de produits et de services parfois à des prix plus intéressants, ce qui pousse l'industrie à l'abandon de la production de produits n'étant pas jugés rentable et la délocalisation qui est le transfert par une société d'activité, de capitaux et d'emplois dans des régions du monde offrant pour elle des avantages par rapport aux pays d'origines.⁴

2-3- La libéralisation du secteur bancaire : (déréglementation)

Les déréglementations du secteur bancaire ont eu lieu dès la fin des années 70 au Royaume –Uni et aux États –Unis, puis se sont étendues aux autres pays développés.⁵

La dérèglementation des banques se lit dans la disparition progressive de l'encadrement du crédit, des taux d'intérêt administrés ou bonifiés, des prêts réservés à certaines activités, des règles prudentielles autre fois imposées aux banques, afin d'obtenir un marché plus ample et homogène. ⁶

¹ *Idem.*

² DUROUSSET.M, *Op.cit.*, p81.

³ DUROUSSET.M, *Op.cit.*, p81.

⁴ [Http://www.alternatives-economiques.fr/questdesindustrialisation/00060327](http://www.alternatives-economiques.fr/questdesindustrialisation/00060327).

⁵ HADJER.N ,*Op.cit.*, p69.

⁶ *Idem.*

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

La libéralisation du secteur bancaire englobe la suppression des limites à

Répression financière	Libéralisation financière
Analyse	
<ul style="list-style-type: none">- Rôle défavorable des taux d'intérêt réel négatifs sur l'investissement.- L'investissement crée l'épargne.- Dissociation épargne/crédit : les déposants ne profitent pas des crédits liés à leurs dépôts.- Les crédits font les dépôts.	<ul style="list-style-type: none">- Rôle favorable des taux d'intérêt positif sur l'épargne.- L'épargne crée l'investissement.- Les dépôts font les crédits.
Politique	

l'installation des banques domestiques et étrangères, des restrictions liées à la spécialisation des banques et à l'établissement des banques mondiales ce qui a permis le renforcement de la sécurité du système bancaire et l'amélioration des conditions du fonctionnement des marchés financiers.¹

2-4 Comparaison entre la libéralisation financière et la répression financière

Selon Hugon (1990), le tableau suivant décrit les avantages qu'apporterait la libéralisation financière en comparaison avec la répression financière.

Tableau 01 : Comparaison entre la libéralisation financière et la répression financière

¹ *Idem*, p70.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

<ul style="list-style-type: none">- Transfert inflationniste et politique sélective du crédit.- Pas de rémunération des dépôts des ménages.- L'économie non-monétisée et la rareté de liquidité suppose une centralisation de la politique. Les structures financières sont des préalables aux politiques monétaires financières.	<ul style="list-style-type: none">- Désengagement du trésor et politique de rigueur monétaire.- Le seul actif financier des ménages doit être rémunéré.- Décentralisation.- La hausse des taux d'intérêt permet des innovations financières.
---	---

Source : SAIDANE.D, « anaes d'économie et de gestion, n°5 », 1995, p23.

Section 3 : Les critiques de la libéralisation financière

La thèse de la libéralisation financière élaborée par, MC KINNON et SHAW (1973) a suscité un grand nombre de débats théoriques de la part des différentes écoles de la pensée économiques.

Citons à titre d'exemple, les analyses des néo-structuralistes de Taylor (1983) et Van Winjbergen (1983), et celles des postes keynésiens Burket et Dutt (1991), celles liées aux problèmes informationnels de Stieglitz et Weiss (1981).¹

Ces différents auteurs ont essayé de montrer les effets néfastes de la libéralisation sur le développement économique.

3-1-La critique Néo-Structuraliste

La théorie néo-structuraliste est la critique la plus complète et la plus sophistiquée de la libéralisation financière².

Les économistes de cette école, tels que Taylor (1983) et Van Winjbergen (1983) qui se basent dans leurs démonstrations sur une vision structurelle de l'économie, insistent sur le rôle important joué par le secteur informel dans le financement de l'économie, contrairement à la thèse de MC KINNON et SHAW qui n'accorde aucune importance à ce secteur³.

Les néo-structuralistes, mettent en évidence les effets négatifs d'une hausse des taux d'intérêt, conséquence directe de la libéralisation financière, pour eux la libéralisation

¹ VENET.B, *Op.cit.*, p22.

² VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p115.

³ VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p116.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

financière, en augmentant le taux d'intérêt créditeur officiel, entraîne la baisse de l'offre globale de crédits des secteurs officiels et non-officiels. Et par la suite, la réduction du taux d'investissement et du taux de croissance de la production.

Les néo-structuralistes utilisent l'analyse de Tobin (1965) concernant la composition des actifs des ménages, ainsi, il existe trois actifs parfaitement substituables : ¹

- L'or ou la monnaie,
- Les dépôts bancaires
- Les créances du système financier informel.

Les prêts sur les marchés informels apparaissent donc comme une alternative aux dépôts bancaires, d'autant plus que les capitaux sont supposés circuler librement entre les deux secteurs. Le problème consiste à déterminer qui, du secteur bancaire ou informel, est le plus à même de stimuler la croissance de l'économie.

Pour les néo-structuralistes, le secteur informel est plus efficace que le secteur bancaire. Ce dernier est en effet tenu de constituer des réserves obligatoires, qui sont un obstacle à l'intermédiation financière.

En effet, elles réduisent d'autant l'offre réelle totale de crédit pour les entreprises, donc les banques ont une capacité limitée d'offre de crédits et elles sont obligées de respecter certains ratios de gestion, se sont alors des intermédiaires financiers biens moins efficaces que les marchés financiers informels. Ces derniers qui sont selon Taylor, des marchés "compétitifs agiles " et ils assurent une meilleure allocation de ressources.²

En général, selon les néo-structuralistes, la libéralisation financière a deux effets négatifs :³

- Elle réduit l'offre de fonds prêtables suite à la substitution des dépôts bancaires aux créances sur le marché informel ;
- Elle augmente le taux d'intérêt informel alors que le marché parallèle est le seul à équilibrer l'offre et la demande de fonds prêtables dans ces conditions, l'économie est dans une situation de stagflation.

¹ VENET.B, *Op.cit.*, p23

² VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p119.

³VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p119.

Ces conclusions apparaissent dans les modèles de Van Winjbergen et de Taylor (1983) qui, comme les autres théoriciens inspirés des analyses néo-structuralistes, insistent sur le rôle du secteur informel dans le financement de l'économie.

3-2- La critique post-keynésienne

Les post-keynésiens, Berkman (1988), Burckett et Dutt (1991), Kunt (1997) ont aussi à leur tour critiqué la thèse de la libéralisation financière, en affirmant que cette dernière a des effets déstabilisateurs sur la croissance économique. Pour eux, l'investissement ne dépend pas de l'épargne, mais la demande effective c'est-à-dire, des anticipations des emprunteurs sur le volume de la demande future, et de manière négative du taux d'intérêt¹.

Donc, les postkeynésiens se basent dans leur analyse sur le concept de Keynes de la demande effective, de la préférence pour la liquidité et de constitution d'une épargne de précaution.

3-2-1- L'effet de la libéralisation des taux d'intérêt sur la demande effective

Les post-keynésiens démontrent, qu'une hausse des taux d'intérêt suite à la libéralisation financière engendre une baisse des projets rentables comparés au niveau du taux d'intérêt. Ainsi, la libéralisation financière conduira au ralentissement de la croissance.

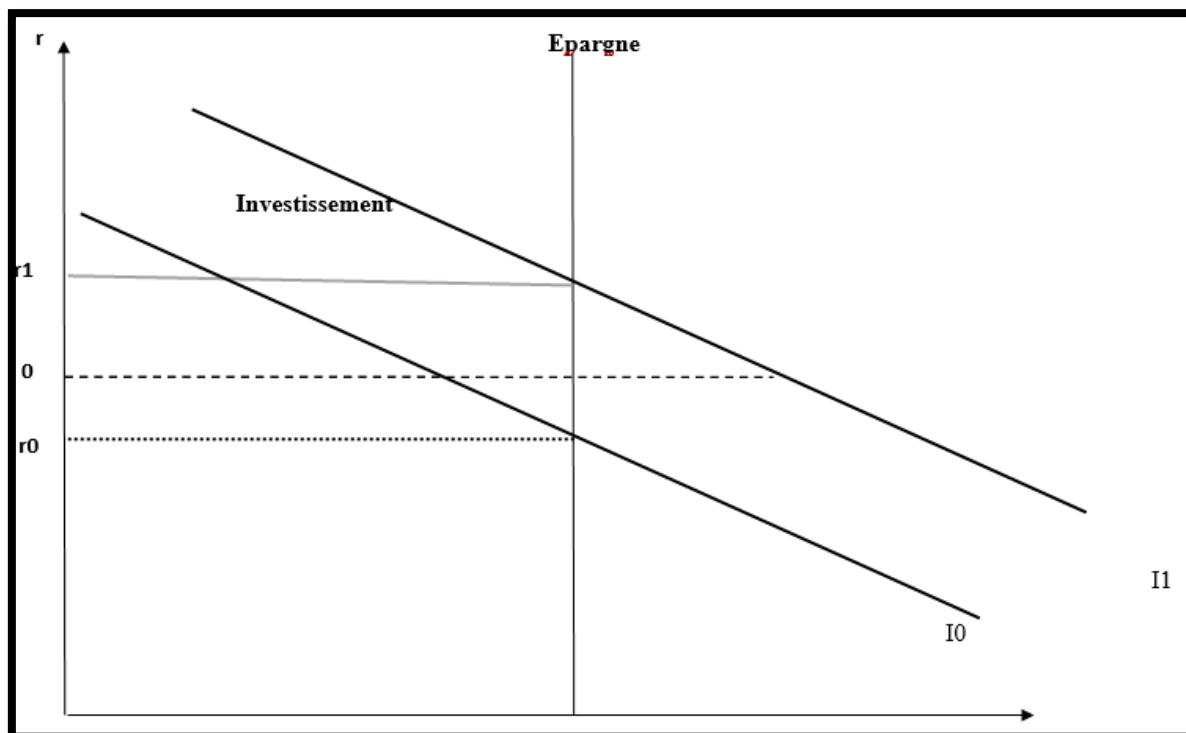
Selon Burckett et Dutt, la déréglementation des taux d'intérêt est à l'origine d'un effet négatif dominant : un accroissement de l'épargne réduit la demande agréée provoquant une baisse de profit de l'investissement et de la croissance des taux d'intérêt créditeurs engendrent deux effets opposés :²

- L'augmentation des taux servis sur les dépôts qui entraîne une augmentation des ressources des banques et donc les fonds prêtables.

Figure 02: Les effets d'un accroissement forcé des taux d'intérêt réels

¹ *Idem*, p120.

² VERDIER. A.C., *Op.cit.*, p 121.



Source: VERDIER.A.C, « une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique subsaharienne », édition l'harmattan, 2001,p121.

Selon l'hypothèse post-keynésienne, le taux d'intérêt est plus dépendant de la demande du crédit (niveau d'investissement) que le niveau d'épargne, notamment dans les économies en transition. Le taux d'intérêt réel r_0 est un taux d'équilibre initial négatif. Si, consécutivement à la libéralisation financière, le taux d'intérêt augmente jusqu'à un niveau réel positif r_1 l'investissement augmente (passage de I_0 à I_1) tandis que l'épargne ne change pas.¹

3-2-2- La libéralisation dans un contexte de sous –emploi : Burckett et Dutt (1991)

Les travaux achevés par Burckett et Dutt (1991) s'opposent totalement à la thèse de la libéralisation financière, dans un contexte de sous-emploi et de capacités de production excédentaires montrent que la libéralisation financière a un effet négatif sur la croissance économique.²

De ce fait, la hausse des taux d'intérêt diminue l'investissement, baisse de production, qui à son tour diminue le revenu, et par conséquent le taux de la croissance ralentit. En conclusion l'épargne diminue, car elle dépend du revenu.

¹ *Idem*, p 122.

² VERDIER.A.C, *Op.cit.*, p123.

Pour eux, l'épargne constitue une fuite, La hausse de taux d'intérêt encourage les gens à épargner alors l'épargne augmente, ce qui va baisser la demande effective globale et enfin, réduire l'investissement¹.

3-3-L'imperfection des marchés financiers : Stieglitz et Weiss (1981)

Le marché de crédit est supposé être comme un marché parfait selon MC KINNON et SHAW donc il fonctionne en concurrence pure et parfaite. Or, le marché peut présenter des imperfections, Stieglitz et Weiss (1981) ont intégré la possibilité d'un rationnement de crédit même sur un marché concurrentiel, cette situation qui résulte des imperfections inhérentes au marché financier et spécialement des asymétries d'information qui existent entre les prêteurs et les emprunteurs².

Sur le marché du crédit, les prêteurs fournissent les fonds aux emprunteurs en contrepartie d'une promesse de rendement futur, cependant, les prêteurs n'ont pas la certitude quant à la capacité de remboursement des emprunteurs. Stieglitz confirme que sous les conditions d'information imparfaite, quelques formes de répression financière (rationnement de crédit) peuvent contribuer à réduire le problème de sélection adverse³ et de hasard moral⁴.

Les asymétries d'informations engendrent l'accroissement du nombre d'emprunteurs défaillants. Cette situation provoquera une réduction des rendements des prêteurs

*« :Traiter le marché du crédit comme un marché semblable aux autres ignore l'hétérogénéité essentielle des contrats de crédits , les différences dans la probabilité de défaillance .Cela ignore également les problèmes essentiels d'informations ,alors que le prêteur sait que les emprunteurs ont des probabilités de défaut différentes , il n'as pas la possibilité de savoir avec certitude quels emprunteurs ont les probabilité de défaillance élevée ;de même alors que le prêteur sait que les emprunteurs peuvent adopter des comportements qui affectent la probabilité de son remboursement , il lui est possible de contrôler parfaitement ces actions (STIGLITZ J, WEISS.A) ».*⁵

¹ *Idem.*

² FOUDEH.M, « libéralisation financière, efficacité du système financier et performance macroéconomique thèse de doctorat en science économique, université de limoge, France 2007, p22.

³Phénomène économique, par lequel une offre faite sur un marché aboutie à des résultats contraires à ceux souhaités.

⁴ Hasard moral ou aléa moral, désigne la possibilité qu'un assuré augmente sa prise de risque par rapport à la situation où il supportera entièrement les conséquences négatives auxquelles il s'expose.

⁵FOUDEH.M, *Op.cit.*, p23.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

Au final, la libéralisation financière ne permet pas d'éliminer automatiquement la contrainte de financement à cause du rationnement de crédit et de la persistance d'imperfections de marché.

Chapitre I : Les approches théoriques de la libération financière

Conclusion du chapitre

L'approche de MC KINNON et SHAW (1973), conclue donc à souligner les désavantages et les effets néfastes de la répression financière sur la croissance économique.

Les taux d'intérêt réels faibles, la forte intervention de l'Etat dans l'allocation de crédit et la politique de réserves obligatoires importantes affecteraient négativement le développement des économies, dans ces conditions, les deux auteurs préconisent la libéralisation financière pour que l'économie bénéficie d'une croissance plus grande.

Cependant, cette thèse néolibérale a été fortement critiquée, car l'hypothèse sur laquelle elle se fonde génère un certain nombre de problèmes importants. Par exemple l'asymétrie d'information empêche le fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande et du prix unique sur le marché. D'autre part, les effets de la libéralisation financière sur la demande effective conduisant à un ralentissement de la croissance économique, entraînent souvent des crises. De plus, les néo-structuralistes intègrent dans leur analyses le secteur financier informel, rentrant en cause l'augmentation de l'offre globale de crédit qui devait suivre la libéralisation des taux d'intérêt car les agents s'approvisionnaient ailleurs que sur le marché officiel.

Pourtant, il est indispensable de noter que toutes ces critiques ne s'opposent pas radicalement à la libéralisation financière et ne proposent pas forcément d'autres politiques. Elles se contentent d'en énoncer certaines limites et de souligner les conditions nécessaires pour une libéralisation financière réussie.

Dans le chapitre suivant, nous aborderons l'impact de la libéralisation sur les pays développés et les pays en voie de développement.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Introduction du chapitre

La libéralisation financière a été entamée depuis les années 70, d'abord dans les pays développés ensuite, dans les pays en voie de développement.

Au début, il s'agit d'une proposition pour lutter contre la répression financière, qui par la suite abouti à un processus de déréglementation et de globalisation financière pour permettre une meilleure allocation des ressources financières, et une meilleure intégration économique.

Depuis les années 80, de nombreux pays développés et en voie de développements ont voulu à tout prix intégrer le système financier mondial par une libéralisation rapide et totale de leur système financier, en espérant que cette dernière pourrait rendre l'allocation mondiale de l'épargne plus efficiente.

Dans notre présent chapitre, nous nous intéresserons tout d'abord, aux spécificités du système économique des pays développés et des pays en voie de développement.

Par la suite, nous présenterons le processus de la libéralisation dans ces pays.

Pour finir, nous expliquerons l'impact qu'apporte la libéralisation financière sur ces derniers, en soulignant que la libéralisation des systèmes des pays en voie de développement n'est pas la même que celle qui a eu lieu dans la plupart des pays développés.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Section 1 : La libéralisation dans les pays développés

La libéralisation financière, est une transformation des systèmes financiers qui est intimement liée au changement du régime dans les pays développés. Elle a fait prévaloir les principes de la finance de marché, une nouvelle logique financière par rapport à celle qui existait lorsque le financement de l'économie était assuré de façon prépondérante par le système bancaire.¹

Suite à cette libéralisation, les réformes essentielles que l'on retrouve dans la majorité des pays développés sont la suppression de la plupart des contrôles des prix et des contrôles quantitatifs imposés aux banques, la libéralisation de l'accès au marché, la suppression des contrôles de changes.

Ainsi, il y avait des préoccupations qui se sont multipliées par la réalisation effective de ces mesures et sur les conséquences de la déréglementation de la stabilité financière tant pour le contrôle monétaire que pour la surveillance des marchés financiers. Certains doutes ont notamment été suscité par les turbulences voir les crises enregistrées sur les marchés financiers, ainsi que par de très grands problèmes structurels « le risque systémique »² observés dans le secteur bancaire de plusieurs pays.³

1-1 Caractéristiques des économies des pays développés

Pour comprendre les raisons des changements financiers dans les pays développés il faut se concentrer sur les caractéristiques de ces pays durant les années 70.

Au cours des années soixante-dix, les pressions sur le dollar, les chocs pétroliers, la montée inégale de l'inflation dans les pays de l'OCDE se sont conjugués pour transformer le système monétaire international.⁴

On est passé d'un système régulé par les gouvernements sous le contrôle des mouvements de capitaux à un système mû par les marchés qui a libéré les flux internationaux de capitaux. Sous les règles de BrettonsWoods, les contraintes de balances courantes étaient strictes, car les déficits étaient financés par les réserves officielles de change sous condition de changes fixes. Ajouté à ça une modification de l'équilibre épargne investissement, le déficit budgétaire demande l'ajustement entre offre et demande

¹ ZHAOMIN.Z, « la transition financière chinoise : un modèle de financement alternatif dans un contexte de libéralisation financière », thèse doctorat en sciences économiques, université de Pierre Mandés, France, 2013, p29.

² On appelle risque systémiques un événement particulier qui entraîne par réactions en chaîne des effets négatifs sur l'ensemble du système (effet domino).

³ ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p30.

⁴ *Idem.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

de capitaux par conséquent l'Etat se désengage de certains domaines économiques, pour réduire la dépense publique elle permet aux capitaux privés ou étrangers de jouer un rôle plus important dans le financement des activités économiques.

On constate aussi un autre scénario qui justifie la libéralisation financière dans certains pays développés : face à une croissance et une consommation ralenties les gouvernements des pays développés ont pu creuser à court terme le déficit budgétaire et espérer favoriser ainsi la relance économique car son financement allait être au moins en partie, assuré par des capitaux étrangers.¹

A cet égard, la libéralisation financière est avant tout une réponse aux besoins des Etats en déficit d'épargne pour les pays développés. En d'autres termes ce nouveau système financier libéralisé leur favorise la concurrence et leur permet une allocation optimale des ressources.

1-2-Processus et évolution de la libéralisation financière

Dans les pays développés les principaux changements ont avant tout eu lieu dans le secteur bancaire. A partir des années 80 la plupart des systèmes bancaires ont connu des vagues de déréglementations et de libéralisation financière, cette dernière consistait à réduire le nombre de procédures spécifiques et à lever les cloisonnements, les interdictions au sein du système de financement afin d'obtenir un marché plus ample et homogène.²

1 2-1 Désintermédiations

Une des grandes interventions des années 80 a été le mouvement de désintermédiation qui a rendu possible l'accès direct des agents économiques non financiers aux marchés des capitaux. Ceci traduit donc le passage progressif d'une économie planifiée à une économie de marché, notamment avec la multiplication des modalités de financement de l'économie et l'apparition de nouveaux titres et de nouveaux opérateurs.³

L'objectif poursuivi consiste à décentraliser le fonctionnement du système financier et encourager la compétitivité du secteur bancaire et c'est ce qui complique également le mécanisme de régulations des autorités monétaires.

1-2-2 Déréglementation des taux d'intérêt

¹ ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p31.

² *Idem.*

³ *Idem*, P32.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Les marchés de titres publics sont devenus les socles des marchés de capitaux ; taux d'intérêt directeurs dans les prix des actifs, placement de référence dans les structures de portefeuilles diversifiés. Se greffant sur ces changements macro-économiques, une évolution structurelle à long terme a modifié la nature des actifs financiers recherchés par les agents non financiers à partir des années quatre-vingt, c'est incontestablement le comportement des ménages dans l'environnement des taux d'intérêt de marché élevés qui a été le moteur de la libéralisation financière.¹

1-2-3 Marchés des banques

Les banques accordent de moins en moins de crédit et achètent de plus en plus de titres il s'agit d'une nouvelle intermédiation financière. L'intermédiation traditionnelle du bilan (activité de crédit) a ainsi été remplacée, par une intermédiation de marché (activité de négoce et de courtage) qui s'accompagne souvent de la hausse des poids des opérations hors bilan dont on sait qu'ils correspondent très largement à des prises de position spéculatives chez les banques.²

Enfin, les attentes de la libéralisation financière ont été plus ou moins accomplies. Car l'effet positif de la libéralisation financière reste mitigé et cela demande une analyse plus complète à propos des conséquences économiques de la libéralisation financière.

1-3 Les conséquences de la libéralisation financière sur les pays développés

Les conséquences de la libéralisation financière peuvent être vues selon deux points de vue, le premier optimiste qui concerne les avantages de la libéralisation financière et le second quant à lui concerne les limites de celle-ci.

1-3-1 L'impact positif de la libéralisation sur les pays développés

Les arguments classiques en faveur de l'ouverture et de la libéralisation des marchés, l'amélioration et l'efficacité de l'ensemble du système financier, ont permis une expansion importante de l'activité financière dans la plupart des pays développés. En effet au cours des vingt dernières années les secteurs de la plupart des pays concernés se caractérisent par :³

1-3-1-1 L'intensification de la concurrence

¹ ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p45.

² *Idem.*

³ ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p46.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

L'ouverture des marchés de capitaux augmente la pression concurrentielle et incite les banques à rechercher une meilleure efficacité et une rentabilité de leurs activités sur les différents marchés et pour lutter ainsi contre la concurrence effective et potentielle.

Par conséquent, la hausse de la concurrence et le développement du rôle des marchés ont conduit à une diversification des modalités de financement de l'économie avec la création de nouveaux marchés de financement. Donc les emprunteurs ne dépendent plus uniquement des banques pour obtenir des fonds ou pour gérer le risque de taux d'intérêt ou de change. En effet le développement de marchés financiers a fait perdre aux établissements bancaires une part de leurs activités traditionnelles (collecte de dépôt et octroi de crédit).

Ceux-ci vont pouvoir réagir, notamment en diminuant les coûts d'intermédiation. Par ailleurs ils vont aller eux même sur le marché à la fois pour lever des fonds et émettre des titres, et enfin ils vont développer toute une nouvelle gamme de services liés au fonctionnement des marchés financiers on parle alors de « marchandisation »¹ des conditions bancaires, et de développement des activités hors bilan et de titrisation qui permet la transformation des actifs financiers en titres négociables, donc un plus grand recours aux valeurs mobilières dans les opérations d'intermédiation.

Cette dernière a engendrée la multiplication des organismes collectifs tels que les « opcvms »,² les fonds communs de placement qui sont apparus comme de véritables concurrents aux dépôts classiques, les sociétés d'investissement à capital fixe qui ont facilité l'accès des petits épargnants au marché financier. Autres phénomènes étroitement associés à la marchandisation c'est l'essor des marchés dérivés qui sont de plus en plus sophistiqués pour maintenir ou gagner des parts de marchés pour renforcer leur positions par rapport aux concurrents.

1-3-1-2 L'internationalisation des marchés financiers

¹ Pour se financer, les banques font traditionnellement appel aux banquiers. Si elles préfèrent se financer sur les marchés des capitaux, car les taux pratiqués y sont inférieurs, on dit qu'il s'agit d'une marchandisation du crédit.

² Organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui sont des entreprises agréées par les autorités de marchés financiers qui exercent entre autre l'activité de gestion pour le compte de tiers.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

C'est la transformation internationale des marchés des capitaux à l'échelle internationale. Le monde financier et bancaire internationale est depuis peu profondément remués par une série de mutations, à savoir l'instauration d'un véritable marché de capitaux à caractère globale, fonctionnant en continue autour de la planète.

L'allocation du capital à l'échelle mondiale permet une répartition optimale des risques ceci permet à un investisseur en diversifiant son portefeuille sur les marchés mondiaux de faire d'avantage d'investissement risqués et rentables. En fait une allocation optimale des ressources devant favoriser la croissance mondiale par, un meilleur fonctionnement des marchés, les défenseurs de la libéralisation financière avancent l'argument selon lequel l'allocation optimale des ressources financières au niveau mondial grâce à la mobilité des capitaux améliore les capacités du système financier et devrait aboutir à des gains d'efficience¹. En effet, l'ouverture des économies permet une orientation plus profitable de l'épargne mondiale, tant de point de vue des emprunteurs que de celui des prêteurs. Ainsi, les capitaux disponibles s'orientent vers les places financières les plus rentables.

Parallèlement, les emprunteurs peuvent trouver des sources de financement moins onéreuses sur le marché mondial que dans les limites plutôt étroites de leur marché national.

1-3-1-3 Une protection accrue contre les risques grâce aux innovations financières

Mis à part les « *subprime* »², des gains d'efficience sont également attendus au niveau du fonctionnement même des marchés de capitaux, grâce aux facteurs suivants, l'existence des marchés larges et liquides permettant aux agents économiques de :

Diversifier leurs placements et donc de diminuer les risques associés. La multiplication des innovations financières, notamment depuis la fin des années 1980, permet aux acteurs économiques de gérer et de couvrir les risques de leurs activités économiques et financières (risque de change, risque de taux suite à un crédit, risque de variation du prix des matières premières, etc.)

¹L'efficience est le rapport entre les résultats obtenus et les ressources financières mobilisées, elle ne doit pas être confondue avec l'efficacité qui est la capacité d'atteindre les objectifs prédéfinis sans considération des moyens utilisés.

² C'est des crédits immobiliers à risque. Ils sont délivrés à des personnes peu solvables, instables et fragiles. Leur situation peut les conduire à ne pas pouvoir rembourser ces crédits qui ont en contre partie des taux d'intérêt élevés.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Le développement du marché des produits dérivés¹ (regroupant des marchés à terme et des marchés d'options négociables) a permis d'améliorer la protection contre ces différents risques.

Ces avantages attendus de la libéralisation financière supposent plus ou moins implicitement que les marchés fonctionnent correctement. Cependant certains phénomènes conduisent à s'interroger sur le degré d'efficacité de ces marchés.

1-3-2 Les inconvénients de la libéralisation financière sur les pays développés

Malgré les nombreux arguments qu'on a cités en faveur de la libéralisation financière, cette dernière représente également des risques, nous trouvons surtout un niveau de complexité de la finance mondiale qui s'accompagne d'une fragilité systémique partout dans le monde, les marchés financiers génèrent des risques spécifiques qui se trouvent renforcés avec la libéralisation financière, l'instabilité qui en résulte sur les marchés aboutit depuis le début des années 2000 à des crises financières à répétition et crises de la dette souveraine qui se généralisent à l'économie mondiale et viennent perturber durablement la sphère réelle.²

1-3-2-1 L'instabilité croissante des marchés financiers

Depuis les années 70, plusieurs pays développés ont vécu une instabilité inhérente au fonctionnement des marchés financiers dans le sens où le comportement des agents n'est pas régi par la loi de l'offre et de la demande telle qu'on la connaît sur les autres marchés mais par des comportements de mimétisme.

Les marchés financiers n'ont pas les vertus autorégulatrices des autres marchés qui sont régis par la loi de l'offre et de la demande mais fonctionnent de manière inverse, lorsque les cours montent, la demande augmente au lieu de se contracter. L'ensemble des agents, acheteurs ou vendeurs, adoptent le même comportement, favorisant les amplitudes de cours et l'instabilité des marchés. Ainsi, la hausse du

¹ Un produit dérivé est un titre dont la valeur est fonction de celle d'un autre actif, appelé « sous-jacent ». Ce dernier peut être un actif physique (du blé, du pétrole, de l'or, etc.), une devise ou un titre (des actions, des obligations).

² ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p66.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

prix des titres devient le signal d'une incitation à acheter des titres financiers en augmentation dont les investisseurs ne veulent pas rester à l'écart.¹

La multiplication des innovations financières depuis la fin des années 80 a favorisé le développement de la spéculation. Cette activité consiste à acheter ou à vendre un titre financier ou une valeur monétaire dans l'objectif d'en tirer une plus-value relativement rapide grâce à la variation de son cours tout en prenant le risque d'une variation inverse. Ces comportements spéculatifs ont accru la volatilité des marchés qui se manifeste par une forte instabilité des indices boursiers, des taux d'intérêt et des taux de change instables.²

1-3-2-2 La multiplication des crises financières

Depuis le début des années 80 c'est-à-dire depuis la mondialisation, l'économie mondiale connaît une multiplication de crises financières (1982 : crise de la dette des PED, 1987 : Krach boursier, 1997 : crise asiatique, 1998 : crise russe, 1999 : crise du real brésilien, 2001 : crise argentine, 2007, crise du « subprime », 2011 : crise de la dette souveraine).³

On distingue trois types de crises financières :⁴

- Les crises boursières qui se manifestent par un retournement brutal de la tendance haussière suivie d'un effondrement brutal des cours des titres financiers. On parle de « dégonflement » de la bulle financière (exemple : la crise de 1929)⁵
- Les crises bancaires suite à une situation financière très dégradée des banques qui doivent rembourser des créanciers mais n'ont pas l'argent à leur disposition immédiate pour le faire. Ces crises peuvent aboutir à une crise de liquidité rendant difficile le financement de l'activité économique. La crise financière de 2007 a montré que les banques américaines ont accordé des crédits subprime avec peu de rigueur, les risques sur ces crédits ont été massivement transférés à d'autres agents économiques par le biais de la titrisation⁶ (introduction d'une créance toxique dans un titre) ;

¹ ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p66.

² *Idem* .

³ AGLIETTA. M « Les prémices d'une crise financière internationale » (en ligne) en 2007 , (disponible) sur <http://www.france.attac.org/spip.php?article> (consulté) le 12/05/2017.

⁴ *Idem* .

⁵ *Idem*.

⁶ Une technique financière qui permet à une banque de transformer en titres négociables des actifs illiquides.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

- Les crises de change qui se produisent lorsque les investisseurs perdent confiance dans la monnaie d'un pays en particulier et retirent leurs capitaux ce qui génère une forte dépréciation de la monnaie du pays considéré. Ces crises ont souvent pour origine des comportements de spéculation (exemple : la crise asiatique de 1997).¹

1-3-2-3 L'interdépendances croissantes entre les pays

Par un effet de domino², les chocs financiers se répercutent également entre les différents pays. On distingue deux canaux de transmission des crises financières :³

- La transmission par le canal du commerce international en effet, une baisse de l'activité d'un pays va entraîner la contraction de ses exportations et de ses importations et par là-même, en raison de l'ouverture internationale des économies et de leur interdépendance, une baisse de l'activité de ses partenaires commerciaux. Par ce mécanisme de cercle vicieux, on dit que la crise est « exportée » ou « importée ». Le danger réside dans la tentation d'un renforcement des comportements protectionnistes destinés à protéger la production nationale au détriment des importations. Cette situation peut aboutir à un effondrement du commerce mondial ;
- La transmission par le canal financier avec la globalisation, une crise financière dans un pays se propage à l'ensemble des pays du fait de l'interconnexion des marchés financiers au niveau mondial. Les investisseurs peuvent aujourd'hui investir leur épargne sur l'ensemble des places financières du monde, qui peut dès lors être affectée par l'effondrement des places financières des autres pays. Il s'agit d'un effet de contamination.

Si l'en admet que les capitaux extérieurs ont joué un rôle important dans la croissance des pays, on est forcé de constater qu'à plusieurs reprises, ces capitaux ont aussi fui brutalement certaines places financières et provoquent des crises de liquidités, il est clair que la rapidité de ces fuites a été accentuée par la plus grande mobilité des capitaux.

Afin de mieux comprendre ce qui a été dit précédemment il est de notre devoir de citer un exemple concret ; qui nous permettra d'illustrer cette situation :

¹ AGLIETTA. M, *Op.cit.*

² L'effet domino est une métaphore pour expliquer l'interconnexion qu'il existe entre les éléments de l'économie. Comme pour les parcours de domino, s'il l'un chute, il risque d'entraîner tous les autres.

³ AGLIETTA. M, *Op.cit.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

En Europe, la libéralisation financière a été impulsée de manière décisive par l'acte unique européen de 1986.¹

Ce dernier se présente comme une série de réformes qui vise progressivement et radicalement à faire disparaître de l'espace européen les entraves à la circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. La libéralisation des mouvements de capitaux va concerner les transactions en capital, les opérations à court terme, les opérations sur titres en autorisant l'achat de titres étrangers par des résidents, ainsi que l'entrée sur les marchés des capitaux des Etats membres de titres étrangers.²

La libéralisation va viser à mettre fin à un certain nombre de limitations aux mouvements financiers. Les limites réglementaires auxquelles il va être mis fin à cette époque concernent les quantités, les prix et les frontières.

D'un point de vue quantitatif, la libéralisation va consister en un démantèlement des conditions d'encadrement du crédit octroyé par les banques et, d'autre part, en une élimination, plus ou moins complète et rapide selon les pays, du contrôle des changes. Ce dernier consiste en un ensemble de mesures prises par un gouvernement pour réglementer l'achat et la vente de monnaies étrangères par ses ressortissants.³

La suppression progressive du contrôle des changes a débuté dans les années 1970 et s'est achevée dans les pays de l'Union européenne dans les années 1990. Pour maintenir leurs marges, les institutions financières ont mis en œuvre des stratégies de concentration dans le secteur. Ces dernières ont permis d'accroître les parts de marché des nouvelles méga banques apparues au terme de ce processus. Les législateurs des différents pays occidentaux vont entériner l'élimination des barrières entre les activités d'investissement et de dépôts des banques.⁴

Ainsi, en France comme en Belgique, la réorganisation du secteur bancaire voit l'Etat privatiser les grands groupes publics.

La suppression de l'encadrement du crédit constitue un fait central pour saisir la nature de la libéralisation financière car, en définitive, « *l'innovation financière* », depuis les années 1980, a poursuivi comme principal objectif le développement et la

¹ WOLL.C, « l'union Européenne : une machine à libéraliser ? » les effets d'euro péisation des politiques d'immigration, édition l'harmattan, Paris .2010 ,p 125.

² *Idem* , p128 .

³ *Idem*.

⁴ *Idem*, p131.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

facilitation du crédit. C'est depuis cette époque que l'on signale le recours de plus en plus systématique des banques.¹

Le modèle bancaire qui s'est imposé avec la libéralisation mêle, comme on l'a vu, un certain nombre de fonctions et de rôles bancaires dont l'unité ne va cependant pas de soi. Cette unification des fonctions bancaires s'est effectuée sous la bannière du passage à la banque universelle promue par la Commission européenne ont longtemps fait valoir que ce modèle bancaire contrebalançait le caractère hasardeux des activités spéculatives de la banque d'investissement par les liquidités importantes des banques de dépôt.²

Dans cette optique, les fonds propres importants résultant de la collecte de dépôts permettant de faire face à des dépréciations boursières.

Cependant avec le recul, la crise de 2008 constitue la preuve empirique qu'adossé des opérations spéculatives aux dépôts ne permet même pas aux banques de se couvrir d'un risque de faillite. Les endettements interbancaires étaient devenus trop importants pour être équilibrés, en dernière instance, par les comptes des particuliers. Dès lors, répondre à la crise suppose de rompre avec les schémas qui ont rendu possible l'intenable hypertrophie du secteur financier par rapport au reste de l'économie³.

Lorsque la crise financière de 2008 a éclaté, les Etats sont entrés dans une phase de recapitalisation des établissements bancaires.

Section 2 : La libéralisation financière dans les pays en voie de développement

¹WOLL.C, *Op.cit.*, p132.

² *Idem.*

³ *Idem.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Dans la Typologie la plus courante, les pays en voie de développement ou pays du Sud sont des pays moins développés économiquement que les pays du Nord ou pays développés.

L'expression remplace des dénominations antérieures, jugées inadéquates, obsolètes ou incorrectes : les pays du tiers monde, les pays sous-développés¹.

Dans l'édition 2016 de ses indicateurs de développement, la Banque mondiale a pour la première fois renoncé à distinguer les « *pays en voie développement* » des « *pays développés* ». Une catégorisation devenue obsolète selon l'institution.²

Une économie en voie de développements ou en transition est une économie anciennement planifiée ayant procédé à une libéralisation de celle-ci, en procédant à l'ouverture de leurs marchés.

Cependant on doit souligner que la libéralisation du système financier dans les pays en voie de développement n'est pas une libéralisation financière comme celle qui a eu lieu dans la plupart des pays développés dans les années 1970-1980 mais qu'elle représente un cas particulier. Cette particularité consiste tout d'abord dans le fait que les systèmes financiers, même ceux existant avant la libéralisation avaient un aspect tout à fait différent de celui des pays développés.³

Afin de mieux comprendre cette particularité il est important de connaître la spécificité de leur économie.

2-1-Spécificités des économies des pays en voie de développement

Ce qui a le plus poussé les pays en voie de développement de s'engager dans la libéralisation financière c'est l'idée que les politiques financières interventionnistes étaient l'une des principales causes de la crise des années 80.

Dans les pays en voie de développement on trouve plusieurs formes de restrictions dont les principales sont :⁴

¹ FURETIERE. A, « encyclopédie Larousse, dictionnaire universel, volumes.02 n°02 », (en ligne) en 1960 (disponible) sur <http://www.EncyclopédieLarousse.com> (consulté) le 25/05/2017.

² <http://www.lefigaro.fr/conjoncture-de-la-banque-mondiale-acte-la-disparition-de-la-notion-de-pays-en-developpement.php> (en ligne) 2002 (consulté) le 25/05/2017.

³ BERTHOMIEU.C, ANASTASIA.RI, «A propos du processus et des effets de la libéralisation financière dans les pays en transition : une revue sélective de la littérature », (en ligne) en 2009, (disponible) sur <http://citeseeeex.ist.psu.edu/viewdoc.com.pdf>, (consulté) 25/05/2017, p454.

⁴ BERTHOMIEU.C, ANASTASIA.RI, *Op.cit.*, p454.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

- L'obligation de constituer des réserves obligatoires auprès de la banque centrale ;
- La pratique des crédits administrés ;
- Les contrats collusifs entre les entreprises publiques et les banques ;
- Le rationnement du crédit et surtout le plafonnement des taux d'intérêt sur les dépôts et les crédits accordés.

Il s'agissait non seulement de l'abolition des pratiques de plafonnement des taux d'intérêt et de rationnement du crédit, mais aussi, dans la plupart des cas, de la création de systèmes bancaires à partir de l'institution antérieure de la « *monobanque* »¹.

Il était aussi question de la création de marchés boursiers et d'intermédiaires financiers non-bancaires, ces derniers jouent encore un rôle mineur, bien que non négligeable, dans la structure, dominée par les banques, des systèmes financiers dans les pays en transition.²

Donc, les systèmes financiers actuels dans les pays en voie de développement ont émergé à partir de la structure de la monobanque dans lequel la banque centrale contrôlant à la fois le volume, le coût et l'allocation sectorielle du crédit. Le crédit avait une nature complètement différente de celle d'aujourd'hui et se présente comme un moyen de transfert de fond vers les entreprises publiques selon la planification (centrale) de l'économie.³

2-2-Processus et évolution de la libéralisation financière dans les pays en voie de développement

Au début des années 70, l'origine de la crise des pays en voie développement a été expliquée par la "répression " qui étoufferait les agents financiers par les injonctions des autorités publiques, limitant l'initiative des agents économiques, la qualité et la quantité des financements qu'ils peuvent apporter aux investisseurs, et donc, à l'activité économique.

Alors, a été proposée la politique de libéralisation financière, comme alternative sensée offrir plus de liberté aux marchés des capitaux pour une sélectivité plus rationnelle et rentable des financements et leurs orientations vers les agents productifs.

¹ Il peut y avoir d'autres banques principalement publiques, qui sont orientées vers le financement spécifiques des secteurs (agriculture industries etc..) mais celle-ci fonctionnent de facto comme des filiales de la banque centrale du pays .

² BERTHOMIEU.C, ANASTASIA.RI, *Op.cit.*, p455.

³ *Idem.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Cette orientation a reçu un large suivi d'abord par les pays développés avant de s'élargir à beaucoup d'autres en développement, qui ont vite libéralisé leurs systèmes financiers sur le plan interne et externe. Contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, la libéralisation financière est généralement considérée avant tout comme l'antipode de la répression financière pour les pays en transition ou en voie de développement¹.

2-2-1 Les effets ambigus de la libéralisation financière

Les mesures pour adopter la libéralisation financière ont entraîné l'instabilité macroéconomique, cependant le nombre d'échec ne provient pas de la négligence d'amélioration des institutions financières du pays, mais d'une confusion dans la priorité des objectifs des réformes c'est parce que leurs conditions institutionnelles initiales étaient si différentes de celle des pays développés que la priorité des réformes financières mérite d'être réévaluée.²

En effet sur le marché du crédit, les taux d'intérêt débiteurs sont longtemps restés supérieurs aux taux créditeurs, ce qui a provoqué le découragement de l'épargne, le développement du secteur informel et la faiblesse de l'intermédiation financière, en plus des marchés financiers qui sont peu ou pas développés, voire inexistant³

Comment on pourrait espérer que les pays en voie développement avec leurs faiblesses des infrastructures financières et de leurs systèmes fiscaux imparfaits remplissent cette condition macroéconomique des lors de l'application de la libéralisation financière. Autrement dit c'est donc la négligence de la réalité institutionnelle qui est à l'origine de nombreux échecs de la libéralisation financière dans les pays en voie de développement⁴.

Dans les années 90, une grande partie des pays en voie de développement ont souffert de l'instabilité macroéconomique caractérisée par des taux d'inflation et d'intérêt élevés et incertains.⁵

Au niveau national un taux d'inflation trop élevé est au détriment de la protection du droit du créancier au bénéfice du débiteur, l'instabilité des prix augmente

¹BERTHOMIEU.C, ANASTASIA.RI, *Op.cit.*, p56.

² ZHAOMIN.Z, *Op.cit.*, p102.

³ *Idem.*

⁴ *Idem*, p103.

⁵ *Idem*, p103.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

la probabilité des crises bancaires et financières a créé un environnement incertain et accroît les primes de risques, elle fausse les prix relatifs et perturbe les anticipations à long terme des investisseurs, cela provoque ainsi une baisse de l'investissement global et surtout une orientation de l'investissement vers des projets plus spéculatifs à court terme¹.

Au niveau international, suite à la libéralisation des mouvements de capitaux une part sans cesse croissante des apports de capitaux correspond à des fusions-acquisition² et à des opérations spéculatives (et donc pas à des investissements réels) cela abouti au cours des années 90 à des crises financières à répétition.

C'est pourquoi même les grandes institutions financières internationales ont régulièrement souligné l'importance de l'Ajustement Structurel pour mieux adapter les mesures de libéralisation financières. Selon elles la discipline aussi bien monétaire que budgétaire est importante car lorsque les conditions ne sont pas remplies, la libéralisation financière échouera.³

2-2-2 Le programme d'ajustement structurel

Les mutations des années 1980, et la montée en puissance du FMI et de la BM annonce un libéralisme économique fondé sur la prééminence du marché et l'affaiblissement du rôle de l'Etat avec un cortège de réformes imposée aux PVD dans une perspective d'économie purement marchande. c'est l'épopée des PAS qui sont devenues synonymes des programmes de développement.⁴

C'est aussi une politique économique permettant aux pays en voie de développement surendettés de pouvoir réduire leur dette extérieure et de permettre un relèvement de son économie. Enfin c'est de «*faire que les pays ne vivent pas au-dessus de leur moyen*». ⁵

¹ Ces termes recouvrent les différents aspects du rachat d'une entreprise par un acteur économique, généralement par une autre entreprise.

² DIOUBATI.B, «La banque mondiale et les pays en développement, de l'Ajustement Structurel à la bonne gouvernance », édition l'Harmattan, Paris, 2008, p11.

³ *Idem*.

⁴ *Idem*, p13.

⁵ A Furetière encyclopédie, *Op.cit*.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Les pays qui se lancent dans un Programme d'Ajustement Structurel se caractérisent en général par des déséquilibres macro-économiques :¹

- Un déficit durable du compte courant de la balance des paiements ;
- Un déficit budgétaire important ;
- Un taux d'inflation élevé ;
- Des barrières à la concurrence sur les marchés intérieurs et au niveau du commerce extérieur ;
- Les prix intérieurs des biens échangeables sont déconnectés des prix mondiaux et ne reflètent donc pas le vrai coût d'opportunité des produits ;
- Les institutions sont mal adaptées ou inexistantes. ;
- L'intervention de l'Etat accentue les distorsions économiques (par exemple en empêchant le libre jeu de la concurrence ou en subventionnant des activités qui ne sont pas viables économiquement) ;
- Des systèmes financiers inadéquats, une forte sensibilité aux chocs externes tels que les brusques augmentations des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux ou la chute des prix des produits agricoles ou miniers.

Ces programmes sont recommandés par les institutions financières internationales comme la BM et le FMI, le rôle de ce dernier consiste à aider les pays faisant face à une crise financière en leur octroyant des prêts. Le FMI est financé par ses pays membres.²

Ces prêts sont généralement octroyés en tranches et sont conditionnels à l'établissement de Programmes d'Ajustements Structurels (PAS).

Les PAS comprennent généralement les mesures suivantes :³

- Laisser flotter la devise ;

¹ LE MINARCHISTE, « perspective d'un économiste québécois sur l'actualité » (en ligne) en 2010, (disponible) <http://minarchiste.wordpress.com/programmes-dajustements-structurels-du-fmi-et-de-la-banque-mondiale> (consulté) le 19/05/2017.

² LE MINARCHISTE, *Op.cit.*

³ LE MINARCHISTE, *Op.cit.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

- Libéraliser le commerce international en réduisant les barrières protectionnistes ;
- Éliminer les contrôles de prix (plafonds et plancher) ;
- Réduire le déficit budgétaire du gouvernement ;
- Privatiser les entreprises de l'Etat ;
- Adopter un cadre légal favorisant le respect des droits de propriété privée ;
- Réduire l'ampleur de la corruption gouvernementale.

En fait, lorsqu'on étudie les détails de ces programmes d'aide, on comprend que les Programmes d'Ajustement Structurel doivent relever les défis suivants :¹

2-2-2-1 La stabilisation économique

Elle exige de ramener la demande globale à un niveau compatible avec la disponibilité en devises et la capacité productive du pays afin de lutter contre l'inflation.

Les principaux instruments de stabilisation sont :

- La rigueur budgétaire : réduction des dépenses et augmentation des recettes fiscales ;
- La rigueur monétaire : la croissance de la masse monétaire est limitée par des mesures de relèvement des taux d'intérêt. Cela permet aussi de réduire la demande.

2-2-2-2 L'efficience

Pour améliorer l'efficience, les PAS doivent :²

- Favoriser les gains de productivité dans le secteur public et dans les institutions privées ;
- Exposer les producteurs à la concurrence locale et internationale pour les pousser à réduire leurs coûts de production ;

2-2-2-3 La croissance

La croissance peut s'accélérer si :

¹ *Idem*

² *Idem.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

- Les performances du secteur des exportations s'améliorent et que la production nationale s'accroît ;
- Les nouvelles structures économiques favorisent les secteurs d'activité ayant un avantage comparatif.

2-3 Conséquences du Programme d'Ajustement Structurel (PAS)

Dans le contexte du développement international les pays ayant scrupuleusement suivi les recommandations du consensus de Washington n'ont pas obtenus globalement de meilleurs résultats économiques tandis qu'ils ont eu à supporter les multiples conséquences économiques. En effets les impacts économiques, sociaux et financiers de l'ajustement dépendent de la nature et de l'intensité des mesures appliquées. Généralement, les pays qui ont fait appel au FMI sont des pays qui avaient accumulé d'imposantes dettes résultant de l'irresponsabilité fiscale et de la corruption de leurs gouvernements.¹

C'est sous l'emprise de cette institution que ces pays n'ont eu d'autre choix que d'accepter les PAS. Ce n'est qu'une fois rendus au bord du gouffre financier que ces pays n'ont eu d'autres choix que de se tourner vers le FMI pour obtenir du financement.²

Les pays qui financent ces institutions (le FMI et la BM) utilisent leurs monnaies fiduciaires créées « *ex nihilo* »³ par leurs banques centrales et déguisent ces prêts comme étant de l'aide internationale. L'argent est remis à des gouvernements corrompus et ayant déjà prouvé leur irresponsabilité budgétaire ; d'où l'intérêt des PAS, dont le but est de les ramener dans le droit chemin.

Ceci étant dit, les prêteurs savent pertinemment qu'une bonne partie de ces prêts ne seront pas remboursés. Néanmoins, les avantages stratégiques, géopolitiques et économiques de ces prêts excèdent de beaucoup le montant de ceux-ci.

On demande tout d'abord à l'emprunteur de réduire son déficit budgétaire, ce qui se fait généralement en augmentant les taxes et impôts ainsi qu'en réduisant les dépenses en santé et en éducation, alors que ces pays devraient plutôt réduire leur lourde bureaucratie corrompue en réduisant les effectifs de la fonction publique ainsi que réduire les dépenses militaires, souvent démesurées dans certains de ces pays.

¹ DIOUBATI.B, *Op.cit.*, p115.

² *Idem.*

³ La Banque Centrale crée la "monnaie centrale". Cette monnaie reste sur les comptes des banques commerciales auprès de la Banque Centrale. Elle joue le rôle de réserves obligatoires, dont le montant est déterminé par la Banque Centrale, et sert à la compensation des paiements entre les banques.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Ces coupures ont évidemment des effets néfastes sur les plus pauvres de la société et protège les acquis des mieux nantis (dont font partie les fonctionnaires).

On exige par la suite que l'Etat n'intervienne plus sur le marché des devises et laisse la devise flotter au gré du marché. Comme le contrôle des flux de devises a beaucoup de valeur aux yeux de ceux qui le détiennent, ceux-ci ne sont pas prêts à le léguer au libre-marché. On observe donc souvent une dévaluation partielle de la devise plutôt qu'un flottement libre, ce qui ne règle aucun problème structurel. Néanmoins, cette dévaluation permet aux pays prêteurs d'obtenir les matières premières du pays emprunteur à rabais, un avantage indéniable pour eux. En revanche, la dévaluation fait augmenter le coût des importations, ce qui soulage la balance des paiements, mais contribue à accentuer le mauvais sort des plus pauvres.¹

Les PAS prévoient aussi l'élimination des barrières protectionnistes. Cela n'est certainement pas une mauvaise chose en soi, mais ça peut avoir des conséquences très négatives à court terme lorsqu'effectuées de façon trop soudaine ; surtout lorsque les pays prêteurs en profitent pour inonder le marché local du pays emprunteur de leurs produits subventionnés.²

Finalement, les PAS réclament la privatisation des entreprises de l'Etat, lesquelles sont souvent nombreuses dans les pays aidés par le FMI. Encore une fois, ces privatisations ne sont pas une mauvaise chose ; c'est plutôt la façon dont elles sont effectuées qui cause problème. Pour qu'une privatisation fonctionne il faut :³

- Un système légal qui protège efficacement les droits de propriété privés ;
- Des marchés financiers libres ;
- Un climat économique sain qui permet de maximiser la valeur de l'entreprise à privatiser ;
- L'allègement de la corruption, la réglementation et la bureaucratie.

Or, les privatisations ordonnées sous l'égide des PAS ne sont pas toujours (voire rarement) menées sous ces conditions. L'appétit des investisseurs étrangers est par

¹ LE MINARCHISTE, *Op.cit.*

² *Idem.*

³ *Idem.*

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

conséquent limité, ce qui permet à des corporations bien connectées d'obtenir ces entreprises nouvellement privatisées à rabais.

Les résultats tant attendus par ses pays restent décevants, car les résultats en matière de finances publiques ou de balance des paiements restent fragiles et le problème de l'endettement externe persiste quoique dans une moindre proportion que les années qui précèdent le PAS.

Prenons le cas de la Bolivie, qui a régulièrement fait appel à l'aide du FMI, dans les années 50, 60 et 70, a mis en place plusieurs « *révolutions sociales* »¹, comprenant une grande augmentation des dépenses du gouvernement financées par de nombreuses nationalisations d'entreprises.²

En 1980, le pays s'est retrouvé dans une situation financière critique et l'Etat n'a eu d'autre choix que d'imprimer de la monnaie pour financer ses dépenses, ce qui a engendré une crise d'hyperinflation. Le gouvernement a alors instauré des contrôles de prix pour stabiliser l'inflation, mais sans succès.

En 1985, ne pouvant plus acquitter les lourdes obligations financières du gouvernement, le nouveau président instaura une « Nouvelle Politique Économique », basée sur les PAS du FMI.

Les résultats furent mitigés et la Bolivie est, encore aujourd'hui, le pays le plus pauvre d'Amérique Latine.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons distingué toutes les caractéristiques que pourrait présenter les deux cas de pays que l'on a étudié ; c'est à dire les pays développés et les pays en voie de développement.

¹ La révolution sociale, est une transformation de l'ensemble des relations et interactions sociales quotidiennes au sein d'un espace territorial libéré, que ce soit une ville ou un pays.

² PEREZ. MA, « l'engagement contre la pauvreté en Bolivie » presse universitaire blaise pascal, (en ligne) en 2004 (disponible) sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00494660> (consulte) le 19/05/2017.

Chapitre II : La libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement

Par la suite, nous avons présenté les transformations des systèmes financiers dans les pays développés et les pays en transition qui se sont progressivement transformés, plus précisément celle des pays en voie de développement à partir de la structure de la monobanque.

Ce processus qui n'est toujours pas achevé aujourd'hui a abouti néanmoins à la création

des systèmes financiers diversifiés cependant toujours dominés par les banques.

Pour finir, nous avons étudié l'impact de ces transformations sur les pays précédemment cités. Depuis le début de la libéralisation financière on constate les effets tantôt positifs (effet de levier, croissance économique, investissement etc..) et tantôt, négative qui se caractérisent par l'apparition des crises financières sans précédent comme la crise des subprimes.

Après avoir étudié les deux cas de figure précédemment énoncés, nous constatons que les pays en transition malgré les efforts fournis quant au développement de leur économie restent toujours dépendants du financement des pays développés.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Introduction du chapitre

Depuis les années 80, les pays en voie développement se sont engagés dans un mouvement de libéralisation financière dont on concluait que celle-ci aiderait à renouer avec la croissance et l'efficacité de l'économie dans son ensemble.

L'Algérie ne fait pas exception de ces pays où le secteur bancaire occupe une place prépondérante dans le financement de l'économie et constitue une pierre angulaire du système financier.

Dans ce sens, à partir des années 90, l'Algérie a commencé à implanter des programmes de libéralisation financière, elle a engagé des réformes de son système bancaire, celui-ci obsolète et rigide, dans le cadre de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit¹, jusqu'à l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1994, proposé par la banque mondiale (BM) et le fond monétaire international (FMI) qui exige l'application de politiques financières libérales pour accorder les fonds nécessaires aux pays en difficultés, ces politiques entraînent des mutations plus ou moins profondes tant sur le plan des structures que des activités du système bancaire.²

L'objet de ce chapitre, est tout d'abord de donner un rappel historique sur le système bancaire algérien et la spécificité de la formation de ce système après 1962.

Par la suite nous chercherons à illustrer les différentes réformes du système bancaire algérien appliquées après la libéralisation financière.

Pour finir, nous verrons quelles ont été les conséquences de ces réformes libérales sur le système bancaire algérien.

¹ Loi n° 90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

² BENISSAD.H, «L'Ajustement Structurel objectif et expérience », édition ALIM Alger 1994, p10 .

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Section 1 : Le système bancaire algérien pendant la répression financière (1970-1988)

Après son indépendance, l'Algérie a opté pour une gestion planifiée de son économie. Cette période englobe pour l'essentiel les événements qui ont marqué le secteur bancaire depuis l'indépendance du pays (création de l'Institut d'Emission, l'instauration du dinar algérien comme monnaie nationale du pays, la nationalisation du secteur bancaire,...) jusqu'aux premières tentatives de décentralisation annoncées à partir de 1986 .

1-1 Rappel historique du système bancaire algérien

Il nous paraît important de rappeler l'historique du système bancaire algérien, permettant ainsi de nous donner un aperçu sur le contexte dans lequel il a évolué.

De ce fait, il a paru préférable de faire une présentation qui tient compte des différentes étapes historiques traversé par ce système.

Le système bancaire algérien est le résultat d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes après l'indépendance du pays en 1962. On distingue généralement trois grandes étapes :¹

- Etape de la récupération de la souveraineté 1962-1964 ;
- Etape de nationalisation 1964-1967 ;
- Etape de la restructuration du système bancaire 1970-1988 ;

1-1-1 Récupération de la souveraineté monétaire

A l'indépendance, l'état algérien entend recouvrer tous les attributs de la souveraineté notamment la souveraineté monétaire et son « droit régalién d'émètre la monnaie » en créant son propre institut d'émission.

Au départ, elle a vu la naissance de quatre principales institutions ; le trésor, la banque centrale ; la caisse algérienne de développement ainsi que celle de la caisse nationale d'épargne et de prévoyance.

1-1-2 La nationalisation

Dans une seconde étape, à partir de 1966, l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation des banques privées étrangères en banques

¹BENMALEK.R, « la réforme du secteur bancaire en Algérie », mémoire de maitrise en science économique, université de Toulouse1, 1999, p14.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

nationales, à savoir la banque nationale d'Algérie, le crédit populaire d'Algérie et la banque extérieure d'Algérie.¹

1-1-3 la restructuration du système bancaire

A partir de 1970, un réexamen du principe de la spécialisation sectorielle des banques qui consiste à la gestion et au contrôle des opérations financières des entreprises publiques, a été imposée et adaptée par l'instauration de la planification comme mode de gestion de l'économie.

Dans ce cadre, la Caisse Algérienne de Développement « CAD », laisse place, en Mai 1972, à la Banque Algérienne de Développement « BAD », qui sera chargée du financement des investissements productifs nécessaires à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.²

En 1978, le Trésor Public remplace le système bancaire dans le financement des investissements planifiés du secteur public. Les banques primaires n'interviennent plus que pour la mobilisation des crédits extérieurs. Cette mesure porte un dernier coup à la réforme de 1970. A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée, en vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.³

En application du critère de spécialisation des entreprises publiques, deux banques publiques spécialisées ont été créés⁴ :

- Une banque agricole, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales (BADR) ;
- Une banque des collectivités locales, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales (BDL).

¹NAAS.A, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. » édition Inass, Paris 2003, p31.

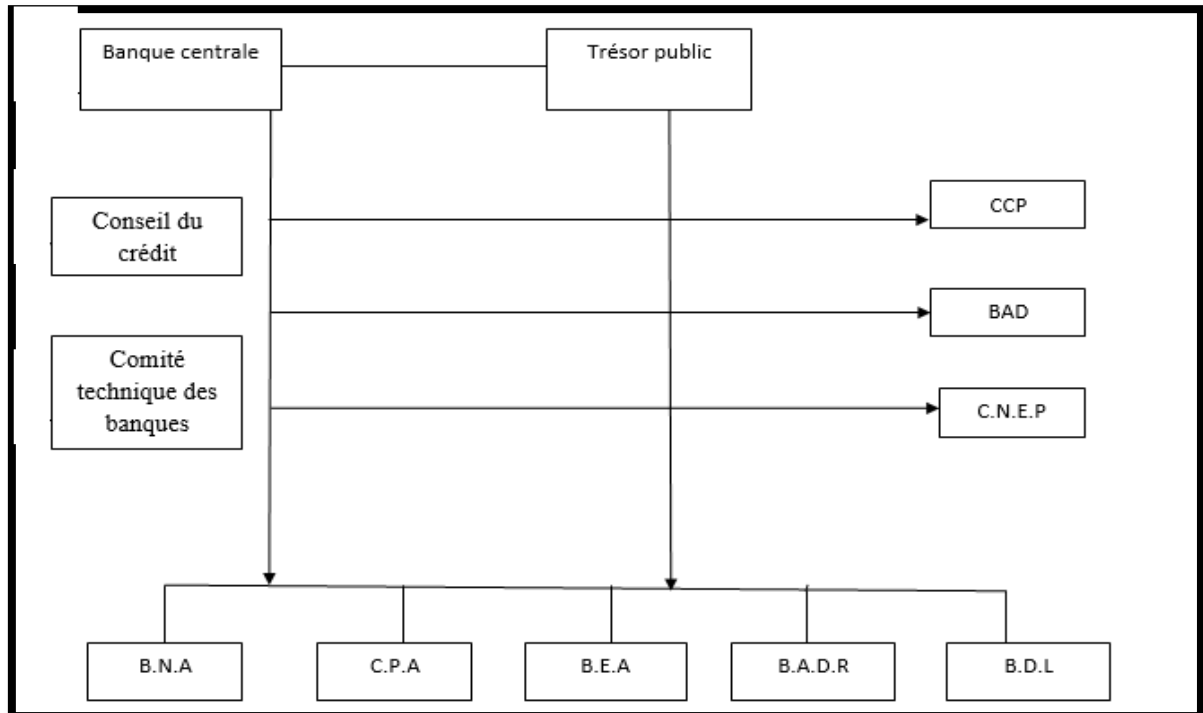
² *Idem*, p75.

³ *Idem*, p76.

⁴ *Idem*.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Figure 03 : Le système bancaire national après la réforme de 1970.



Source :NAAS.A, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. » édition Inass .Paris 2003,p81.

1-1-3-1 La loi bancaire du 19 Août 1986

Après la mise en œuvre du deuxième plan quadriennal, la crise financière et économique aiguë, apparue à la suite de la chute conjuguée des prix des hydrocarbures et des cours du dollar américain. Une loi relative au régime des banques et des crédits, est élaborée en 1986¹ dans un contexte caractérisé par la gestion de l'économie qui demeure planifiée centralement.²

La loi relative au régime des banques et des crédits prévoit³ :

- L'élaboration d'un plan national de crédit ;
- Une participation plus active du système bancaire dans le processus du financement de l'économie.

Cette loi bancaire introduit également de nouvelles dispositions, en matière de garanties pour les banques et les déposants.

¹ La loi bancaire du 19 août 1986 relative aux régimes des banques et des crédits.

² NAAS.A, *Op.cit.*, p31.

³ BENISSAD.H, *Op.cit.*,p44.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Dans ce cadre, il est à relever que le secteur bancaire s'est, pour la première fois, instauré par la loi bancaire du 20/08/1986.

A partir de 1988, l'économie algérienne va connaître plusieurs réformes. La première est axée sur l'autonomie de l'entreprise publique. Les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques et sont, de ce fait, concernées par la réforme de 1988.¹

Ces lois portent, en elles-mêmes, des limites à l'autonomie de gestion de ces entreprises. De ce fait, durant toute cette période l'Algérie comme le cas de la plupart des pays indépendants s'est doté d'un système bancaire qui a été dirigé et organisé selon des principes obéissants à un régime financièrement réprimé.

1-2 Le système bancaire algérien pendant la répression financière

Durant la période, 1970-1987 l'Algérie a opté pour la gestion planifiée de son économie, marquée par l'intervention de l'Etat dans la sphère économique. Le système bancaire a été soumis durant toute cette période à deux volets d'intervention :

- Plafonnement des taux d'intérêt ;
- Planification de la distribution des crédits.

Dans les faits, le système bancaire fonctionne comme une banque unique (monobanque), puisque la Banque centrale est tenue d'ajuster l'offre de monnaie et la demande de monnaie exprimée par le secteur productif.

Ce schéma de financement était justifié au début de la mise en place des plans de développement, en raison de la faiblesse de l'épargne, de la nécessité d'instaurer les bases de l'industrialisation et de faire jouer à l'Etat un rôle d'acteur prépondérant dans le développement national².

1-2-1 La politique des taux d'intérêt

Deux faits saillants caractérisent la politique des taux d'intérêt pratiqués durant la période de la gestion planifiée de l'économie :³

¹ NAAS.A, *Op.cit.*, p128.

² BENISSAD.H, *Op.cit.*,p15.

³ NAAS.A, *Op.cit.*, p106.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- La stabilité des taux d'intérêt créditeurs, taux appliqué aux dépôts à vue et aux dépôts à terme ainsi que les taux d'intérêt débiteurs, taux appliqué aux différentes catégories de crédits en connus une remarquable stabilité ;
- Le bas niveau des taux d'intérêt : la seconde caractéristique à relever réside, comme l'indiquent les données reprises dans le tableau ci-dessous, dans la faiblesse des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs. Dans certains cas, les taux d'intérêt créditeurs ne couvrent même pas le coût de la collecte des ressources d'épargne.

Les données contenues dans le tableau suivant montrent cette faiblesse des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.

Tableau 02 : l'évolution des taux d'intérêt créditeur et débiteur (1980-1989)

	Années									
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Taux d'intérêt débiteur	5%	5%	5%	5%	5%	5%	7.5%	7.5%	7.5%	7.5%
Taux d'intérêt créditeur	3%	3%	3%	3%	3%	3%	4%	4%	4%	8%

Source : établie à partir des données de la banque d'Algérie, <http://www.bank of algeria.dz>

D'après le tableau, on remarque une stabilité au niveau des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs pendant une longue période. Comme ces taux d'intérêt étaient très faibles on comparant avec les taux d'inflation qui étaient élevés dans cette période donc les taux d'intérêt réels¹ étaient négatifs sur toute la période (1980-1989) ce qui est un indice de répression financière.

Les taux d'intérêt réels négatifs à cette époque visaient deux objectifs :²

- La mise à la disposition des ressources à moindre coût pour les besoins des entreprises publiques ;
- La maximisation du rendement économique et financier des entreprises publiques.

La réalité a dévoilé les effets négatifs de la gestion administrative des taux d'intérêt sur l'économie du pays.

¹ Le taux d'intérêt réel = taux d'intérêt nominal - taux d'inflation .

² NAAS.A, *Op.cit.*, p 109.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

-D'une part les entreprises publiques n'ont pas exploité les ressources mises à leurs dispositions dans les projets qui favorisent la croissance économique du pays.

-D'autre part, les banques n'ont pas pu accomplir les principales tâches qui leur incombent, à savoir la collecte de l'épargne et le financement de l'économie.

1-2-2 L'octroi de crédits

En fait, le système bancaire dans son acception large, qui intègre la Banque centrale et le Trésor, consiste à répondre à la demande de monnaie telle quelle est exprimée par la planification de la distribution du crédit.

Lors de l'application du premier plan quadriennal, des modifications ont été apportées aux conditions de banque en 1986. Ces conditions de banque font une distinction, au niveau des taux prêteurs, entre les entreprises du secteur privé et les entreprises du secteur public ; les taux d'intérêt débiteur applicables aux entreprises du secteur privé sont plus élevés que ceux applicables aux entreprises du secteur public.¹

En effet, les banques étaient contraintes d'octroyer aux entreprises publiques des crédits à faible taux d'intérêt, lesquels étaient élevés pour celles du secteur privé.

Tableau 03 : comparaison des taux prêteurs (secteur public –secteur privé)

Nature des crédits	Secteur public	Secteur privé
Court terme	5%-8%	4.5%-10.5%
Moyen terme	5%-7%	3.5%-9.5%
Long terme	3%-6%	2.5%-8.5%

Source : NAAS.A, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. » édition Inass .Paris 2003, p108.

Les taux d'intérêt prêteurs les plus bas, applicables au secteur privé, concernent les crédits à l'agriculture. Mais, d'une façon générale les taux débiteurs pour les entreprises privées sont de deux points et demi plus élevés par rapport à ceux applicable à l'entreprise publique.

Ce mode de financement a atteint ces limites à la fin des années 80, ou des réformes dans l'organisation du secteur public ont été introduites .l'économie algérienne est alors entrée dans une interminable phase de transition.

¹ NAAS.A, *Op.cit.*, p 108.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Section 2 : La libéralisation financière et les réformes du système bancaire

Le contrechoc pétrolier qui a réduit considérablement les ressources internes et externes du pays et qui a ainsi révélé au grand jour les faiblesses structurelles de l'économie nationale, a contraint les pouvoirs publics à abandonner le modèle de l'économie planifiée et administrée à engager les premières réformes libérales.

Cette politique de réformes, s'est traduite par une multitude de lois et règlements visant à favoriser le libre accès au marché (marché de biens et services, marché de crédit), l'extension du champ du secteur privé et l'implantation des entreprises étrangères et à garantir une concurrence saine et transparente et la sécurité nécessaire aux transactions économiques et financières.¹

2-1 Les réformes du système bancaire

La libéralisation du système bancaire algérien est intervenue avec la promulgation de la loi bancaire 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Cette loi bancaire constitue un nouveau dispositif législatif de soutiens aux réformes engagées en 1988 par les autorités publiques.

2-1-1 La loi 90/10

De multiples réformes qui s'inscrivent dans la voie d'une libéralisation ont été entrepris par l'Algérie dès l'année 1988 axées sur la réforme des entreprises publiques, un nouveau cadre dans lequel la banque centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer. De ce fait, a été mise en place en 1990 la loi relative à la monnaie et au crédit (la loi 90/10).²

Comparativement à la période de la gestion planifiée de l'économie cette loi apporte des aménagements importants dans l'organisation et le fonctionnement du système bancaire.

La loi 90/10 relative au crédit et à la monnaie a été élaborée sur la base du principe de l'indépendance de la banque centrale par rapport au pouvoir exécutif, cela par la création d'un nouvel organe qui joue le rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la banque centrale.

¹BENISSAD.H, *Op.cit.*,p130.

² L'article n° 233 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

La loi relative à la monnaie et au crédit, promulguée en 1990, va créer un nouveau cadre dans lequel le système bancaire algérien va évoluer.

Cette loi a fixé également de nouvelles règles qui concernent la création des banques ; l'organisation et la gestion d'intermédiation financière bancaire. Elle prévoit un instrument de contrôle et de supervision du système bancaire. Il est important de relever que ce nouveau cadre remplace celui prévu par la loi de 1986.¹

2-1-1-1 Les objectifs de la loi 90/10

L'objectif recherché à travers cette réforme est de mettre un terme à l'ingérence administrative dans le secteur financier.

Ainsi, les principes de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) sont concentrés autour de la stabilité des taux de change et de la diminution du taux d'inflation qui était en augmentation alarmante.

Selon AMMOUR.B, cette loi promulguée en 1990, avait pour objectifs de² :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire ;
- Réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit;
- Rétablir la valeur du Dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères de transactions ;
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie ;
- Encourager les investissements extérieurs ;
- Assainir la situation financière du secteur public ;
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers ;
- Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises, par la création d'un marché financier.

2-1-1-2 Les innovations apportées par la loi 90-10

¹ BENISSAD.H, *Op.cit.*, p134.

² AMMOUR.B, « le système bancaire algérien : texte et réalité », édition Dahlab, Alger, 1996, p82.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit est une sorte de loi programmée dans la mesure où elle ne se limite pas à codifier des pratiques et usages établis, mais surtout à introduire de nouvelles règles en matière monétaire et bancaire compatibles avec les mécanismes de l'économie de marché.

A cet égard, la loi introduit une organisation plus simple et plus fluide de la gestion des mouvements des capitaux par différentes institutions (le marché monétaire et le marché de change, centrale des impayées, des risques et des bilans).

La loi a permis l'ouverture du secteur bancaire au capital privé, pour répondre aux exigences des normes et règles « universelles ».

La crise de l'endettement extérieure met en relief les dysfonctionnements de l'économie nationale et d'autres réformes économiques sont engagées avec l'appui des organisations monétaires et financières Internationales et la Banque Mondiale. Durant toute cette période, le système bancaire sera au centre des ajustements opérés.¹

2-1-1-3 Les Aménagements apportés en 2001 à la loi 90-10

En 2001, Les aménagements apportés à la loi relative à la monnaie et au crédit ont été introduits par l'ordonnance n°01-01 modifiant et complétant la loi 90-10 et qui ont pour objet principal de scinder le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes²:

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration, qui est chargé de l'administration et de la direction de la Banque d'Algérie ;
- Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle d'autorité monétaire.

2-1-1-4 Le conseil d'administration de la Banque d'Algérie

L'ordonnance de 2001 a prévu la même composition du conseil d'administration de la Banque d'Algérie que celle de l'ex conseil de la monnaie et du crédit, à savoir :

- Le gouverneur de la Banque Centrale, nommé par le président de la république ;
- Trois vice-gouverneurs, nommés également par décret présidentiel ;

¹AMMOUR.B, *Op.cit.*, p85.

² Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative la monnaie et au crédit.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- Trois hauts fonctionnaires, nommés par décret du chef du gouvernement. Il est à noter que l'ordonnance 2001 a supprimé la durée du mandat de six et de cinq ans respectivement pour le gouverneur et les vice-gouverneurs. En matière des missions, cette ordonnance n'apporte pas de changement puisque le conseil d'administration est chargé de l'organisation et de la régulation interne de la Banque d'Algérie.

2-1-1-5 Le Conseil de la Monnaie et du Crédit

En ce qui concerne le Conseil de la Monnaie et du Crédit qui joue le rôle de l'autorité monétaire, l'ordonnance de 2001 apporte deux séries de modification :

- Au niveau des missions, le Conseil de la Monnaie et du Crédit n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la Banque Centrale, qui relèvent dorénavant du conseil d'administration ;
- Au niveau de la composition, Il est composé de sept membres, dont trois sont nommés par décret présidentiel, alors qu'ils étaient au nombre de quatre dans la loi90-10. Cette nouvelle composition, maintient le principe d'indépendance.

2-1-1-6 l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit

L'année 2003 a vu la promulgation de l'ordonnance N° 3-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. Cette année fut marquée par la mise en faillite de deux banques privées. Il s'agit de la banque El Khalifa Bank et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (BCIA).¹

Cette situation a poussé les pouvoirs publics à trouver une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, afin que ce genre de scandale financier ne se reproduise plus. Par ailleurs, le législateur insiste sur le triple objectif que ce nouveau texte veut concrétiser, en soulignant les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès, à savoir² :

- Permettre à la Banque d'Algérie de mieux exercer ses prérogatives ;

¹ AFTIS.H, « analyse des causes de la sur liquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion », mémoire magister en économie, UMMTO, p149.

²Idem.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- Renforcer la concertation entre la Banque d'Algérie et le gouvernement en matière financière;
- Permettre une meilleure protection des banques en place et de l'épargne du publique.

2-1-1-7 L'ordonnance n° 10-04 du 26 Aout 2010 sur la monnaie et le crédit

La présente ordonnance a pour objet de modifier et de compléter l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Les principales modifications concernent entre autres les missions de la banque d'Algérie à savoir ¹:

- L'établissement de la balance des paiements et la présentation de la position financière extérieure de l'Algérie ;
- Chaque banque opérant en Algérie doit entretenir avec la banque d'Algérie un compte courant créditeur pour les besoins des règlements au titre des systèmes de paiement ;
- Les participations étrangères dans les banques et établissements financiers de droit algérien ne sont autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital.

2-1-2-Le système bancaire et l'ajustement structurel

La contrainte extérieure a fortement marqué la période 1990-1993. Le système bancaire algérien va évoluer sous la pression de la dette extérieure qui a atteint, en 1993, un total de 24,3 milliards USD avec un taux de 45,3%.²

La stratégie de gestion de la dette extérieure déployée à partir de 1990 va conduire à des prises de décisions qui vont accentuer les problèmes du système bancaire, en particulier, et de l'économie algérienne, dans son ensemble. Ces décisions sont celles qui concernent le recours au Fonds Monétaire International (FMI).³

2-1-2-1 Les objectifs de l'ajustement structurel

L'ajustement structurel avait pour but la réalisation des objectifs suivants⁴ :

¹ AFTIS.H, *Op.cit.*, p151.

² NAAS.A , *Op.cit.*, p220.

³ Le fond monétaire international est une institution internationale regroupant 189 pays, dont le but est de promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière et faciliter les échanges internationaux .

⁴ NAAS.A , *Op.cit.*, p221.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- Réduire le fardeau du service de la dette extérieure et la ramener à un niveau soutenable ;
- La réforme du secteur financier vise à rehausser la performance de l'intermédiation bancaire, une démarche vers l'ouverture et/ou la gestion privée d'une des banques publiques est prévue ;
- Réduire sensiblement le déficit du Trésor ;
- L'obtention du financement de soutien auprès des institutions multilatérales et régionales ;
- Le rééchelonnement de la dette extérieure à moyen et long terme ;
- Ajuster le taux de change du Dinar ;
- Poursuivre les réformes structurelles du secteur bancaire ;
- Le plafonnement de la croissance des avoirs intérieurs de la Banque Centrale et de ceux des banques ;¹
- L'approfondissement du processus de transition vers l'économie de marché.

2-1-2-2 L'accord STAND BY avec le FMI

Un accord constituant un vaste programme économique et financier à très court terme a été négocié entre l'Algérie et les services du FMI.

Les différents aspects de cet accord sont consignés dans une « *lettre d'intention* » datée du 27 avril 1991 et signée conjointement par le ministre de l'économie et le gouverneur de la Banque d'Algérie.

Il est à citer que l'Algérie avait déjà eu recours, sous une forme moins contraignante, aux ressources du FMI en 1989 et ce, pour remédier à de sérieux problèmes de paiements extérieurs.²

2-1-2-3 Les premiers recours au Fonds Monétaire International (FMI)

L'Algérie a bénéficié de la part du FMI d'un financement dit « *compensatoire* », pour combler le déficit de la balance des paiements généré par l'augmentation des prix des céréales importées et la chute des recettes pétrolières. Ce financement a été d'une valeur de 600 millions USD. Parallèlement à cette opération

¹ Les avoirs intérieurs sont les crédits à l'Etat et à l'économie pour les banques, et crédits à l'Etat et aux banques pour la Banque Central.

² NAAS.A , *Op.cit.*,p202.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

avec le FMI, un prêt dit « prêt à décaissement rapide » a été négocié avec la Banque Mondiale.¹

Au total, les financements obtenus à la fin 1989 auprès de ces deux institutions internationales, étaient de 900 millions USD.

2-1-2-4 L'accord de confirmation du 03 juin 1991

Cet accord a été conclu entre L'Algérie et le FMI dans une conjoncture caractérisée par une extrême faiblesse des avoirs en devises (moins de 890 millions USD).

Ce programme a mobilisé un crédit d'environ 400 millions USD libérable en plusieurs tranches.

La mobilisation des crédits commerciaux, gouvernementaux multilatéraux, provenant notamment de la communauté européenne, est effectuée avec l'appui du Fond Monétaire International. Cette politique avait pour objectifs :

- L'établissement de taux d'intérêt réel positif à la fin de l'année 1991 ;
- La réduction des flux des crédits à l'économie à 28,5 millions DA ;
- Augmentation moins forte des taux d'intérêt.

2-1-2-5 Le rééchelonnement de la dette

Après la crise économique de 1993, l'Algérie ne pouvait pas rembourser sa dette extérieure et le service de cette dernière accapare l'essentiel de ces produits d'exportation, les recettes pétrolières diminuent à cause de la dégradation des cours du pétrole, après l'arrêt du processus mis en œuvre avec le FMI en 1991, l'Algérie n'était pas soutenue par les organismes monétaires et financiers internationaux et ses principaux pays créancier.²

Cette situation financière a conduit l'Algérie à demander de l'aide à la Banque Mondiale et au FMI avec qui elle va passer l'accord suivant :

- L'accord de confirmation, d'une durée de 12 mois, qui a été conclu en Avril 1994. Cet accord a été accompagné d'un accord de rééchelonnement ;

¹ NAAS.A, *Op.cit.*, p203.

²NAAS.A, *Op.cit.*,p222.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- L'accord appuyé par un mécanisme élargi de crédit a été passé en Mai 1995, il est d'une durée de trois ans qui est également accompagné d'un accord de rééchelonnement avec les pays créanciers, membres des clubs de Paris et de Londres.

Avec ces deux accords, l'Algérie va opter pour une nouvelle économie qui est « l'économie de marché » laissant ainsi le gradualisme des réformes et l'aménagement d'une transition maîtrisée, comme prévu par le programme triennal élaboré en 1992.¹

Les récupérations des rééchelonnements effectués ont permis la levée de la contrainte extérieure, et le rétablissement de la réserve de change qui passe de 1.5 milliard d'USD en 1993 à 7 milliards d'USD en 1998.

En matière de rétablissement des équilibres externes, le rééchelonnement de la dette extérieure a engendré une part relative l'augmentation de volume des exportations des hydrocarbures dus à la nouvelle politique pétrolière amorcée en 1991.

Cette conjoncture a fait desserrer la contrainte extérieure comme le fait ressortir les statistiques de l'évolution de la dette extérieure en 1994 et une forte augmentation qui est de l'ordre de 30% entre 1993-1996 sous l'effet de leur rééchelonnement.²

2-1-2-6 La conduite de la politique monétaire

En ce qui concerne les instruments de la politique monétaire, la Banque d'Algérie met en place un certain nombre d'instruments indirects³ et des mesures fortement restrictives, prises dans le cadre du nouveau Stand-by, en avril 1994, sont destinées à corriger "les dérives" de la période 1991-1992.

Le programme se fixe comme principales mesures les éléments suivants :⁴

- Réduire l'expansion de la masse monétaire de 21 % en 1993, à 14 %, en 1994
- Suppression du plafond du taux sur le marché interbancaire qui devient négociable librement ;

¹ NAAS.A, *Op.cit.*, p223.

² *Idem.*

³ Instruction de la Banque d'Algérie n° 16-94 du 9 Avril 1994 relative aux instruments de conduite de la politique monétaire et au refinancement des banques.

⁴ NAAS.A, *Op.cit.*, p 222.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- Fixation pour chaque banque d'un plafond de refinancement global, révisable chaque trimestre ;
- Plafonnement, par banque, des flux de crédits aux entreprises publiques autonomes ;
- Instauration des réserves obligatoires des banques et des établissements financiers auprès de la Banque Centrale rémunérées à un taux élevé (11,5%), le taux des réserves obligatoires correspond à 2,5% de l'ensemble des dépôts ;
- Instauration d'une politique d'open Market ;
- Promouvoir la flexibilité des taux d'intérêt bancaire, la libéralisation totale des taux débiteurs, tout en réalisant l'objectif de taux d'intérêt réels positifs.

Durant toute la période couverte par le programme d'ajustement structurel, les instruments définis, ci-dessus, vont servir de cadre pour la conduite de la politique monétaire.

2-2 L'évolution du système bancaire et financier algérien après les réformes

Dans le cadre des réformes économiques introduite en 1988 le système bancaire se voyait vivre quelques changements basées sur le principe de libéralisation à travers deux faits saillants dont la libéralisation des taux d'intérêt et la suppression de l'encadrement du crédit.

2-2-1 La libéralisation progressive des taux d'intérêt

La libéralisation des taux d'intérêt a été une des premières mesures importantes dans la réforme du système bancaire. Elle fut graduelle et a conféré aux banques une autonomie dans la prise de décision ; suivant la politique de McKinnon et Shaw 1973. L'application de cette politique de libéralisation progressive des taux d'intérêt bancaire vise principalement à assurer une meilleure allocation des ressources permettant de financer les investissements productifs.

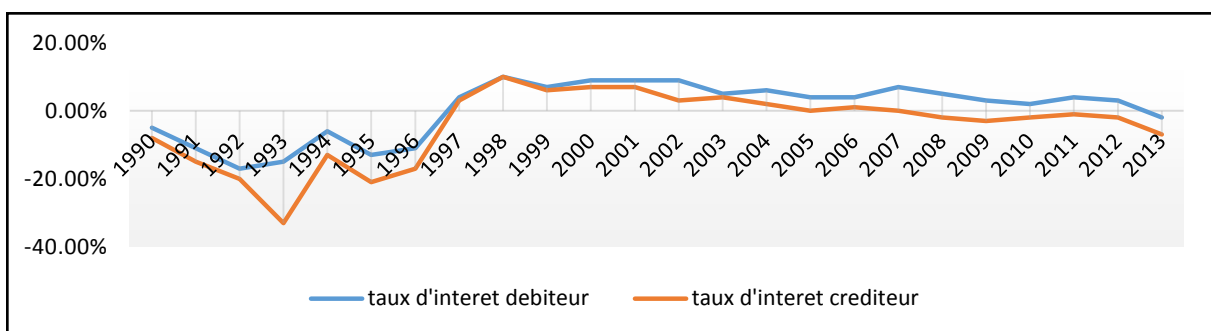
En Algérie, les taux créditeurs ont été libéralisés en 1990, mais tout en maintenant les taux débiteurs plafonnés .L'abandon du plafonnement et de l'encadrement des taux débiteurs a été adopté dans le cadre du PAS. Ceci a permis de rétablir des taux d'intérêt positifs en 1996, suite à la baisse du taux d'inflation.¹

¹ ABOUBEKR.A, *Op.cit.*, p168.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Le graphique suivant montre l'évolution des taux d'intérêt débiteurs réels (taux d'intérêt sur les crédits) et les taux d'intérêt créditeurs réels (taux d'intérêt sur les dépôts) après la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990.

Figure 04 : L'évolution des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs réel (1990-2013)



Source : établie à partir des données de la banque d'Algérie, <http://www.bank of algeria.dz>

On remarque qu'après 1990, les taux d'intérêt ont connu un accroissement qui a atteint jusqu'à 19% (taux d'intérêt sur les crédits). Le but de cette augmentation c'est pour :¹

- Rendre les taux d'intérêt réels positifs.
- Encourager les banques à mobiliser l'épargne des ménages et l'orienter vers les investissements productifs pour améliorer la croissance économique du Pays.

2-2-2 La suppression de l'encadrement et de la sélectivité des crédits bancaires

Dans toute économie, le système bancaire et financier joue un rôle déterminant de soutien à l'activité économique.

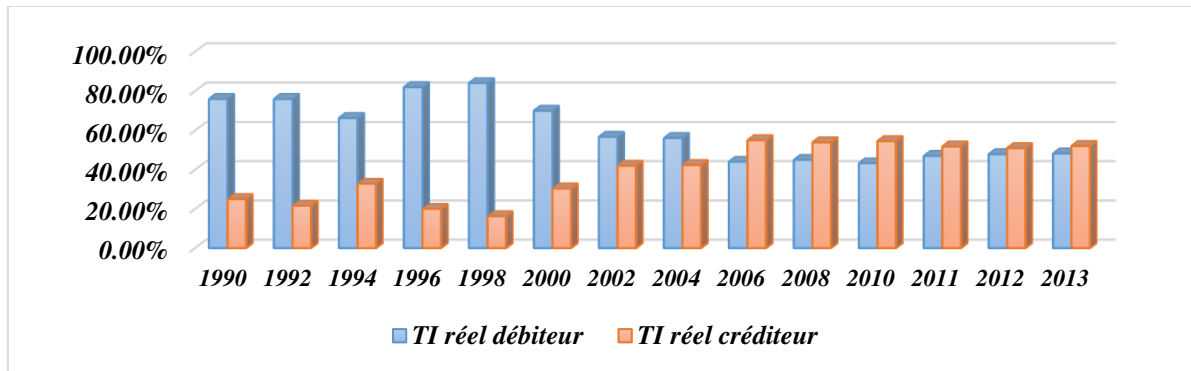
En Algérie, comme beaucoup de pays en développement, le rôle des banques dans le financement des investissements productifs est d'autant plus accru en raison de faible niveau de développement des marchés financiers².

Figure 05 : L'évolution des crédits distribués par secteur (1990-2013)

¹ ABOUBEKR.A, *Op.cit.*, p168

² *Idem*, p169.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)



Source : établie à partir des données de la banque d'Algérie, <http://www.bank of algeria.dz>

D'après le graphique, on remarque la part des crédits aux entreprises privées par rapport à celle des crédits aux entreprises publiques a augmenté sensiblement, en une période aussi courte.

À titre d'exemple, ils sont passés de 17,7% en 1998 à 31,3 en 2001 ; cette tendance s'explique par l'effort de crédit d'investissements octroyés aux entreprises privées et les crédits hypothécaires aux ménages.

On peut dire également que la plus grande partie des financements qui vont au secteur public est assurée par les banques publiques et la même conclusion s'impose pour les crédits octroyés au secteur privé.

3-2-5 Marché financier

Comme toute économie qui se modernise et se libéralise, l'Algérie a besoin d'un marché financier solide pour accompagner la nouvelle stratégie économique basée sur les mécanismes du marché et l'ouverture vers l'extérieur. Le marché financier a été créé dans les années 90 dans un contexte de libéralisation financière pour répondre aux besoins accrus en matière d'investissement et soutenir la mise en œuvre du processus de privatisation des entreprises programmé par les pouvoirs publics.¹

La mise en place d'une Bourse est l'un des aspects les plus visibles de la libéralisation financière. Si on considère ce critère, on pourrait dire qu'il reste beaucoup de chemin à faire en Algérie. En effet, les textes régissant ce marché financier datent de plus de dix ans. Des progrès considérables ont été faits depuis 1994 dans le domaine de la réforme du secteur financier pour améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière et préserver la solidité du système bancaire. Outre que les taux d'intérêt réels soient

¹ BOUZAR.C, « contraintes de développement du marché financier algérien », revue campus N°18, (en ligne) en 2010, (disponible) sur <http://www.ummo.dz> (consulté) le 14 juillet 2017, p4.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

devenus positifs depuis le début de 1996, la viabilité financière des cinq banques d'Etat a été renforcée par leur recapitalisation et leur conversion.

Le marché des actions à la bourse d'Alger compte actuellement cinq sociétés cotées : la chaîne EL AURASSI ; SAIDAL ; ALLIANCE ASSURANCES ; NS ROUÏBA et BIOPHARME. En matière d'obligation, au 31 décembre, aucune obligation n'a été cotée à la bourse d'Alger, la seule obligation cotée en 2015 en l'occurrence obligation DAHLI SPA, est arrivée à son terme le 11 janvier 2016.¹

Cependant plusieurs règlements et instructions ont été élaborés pour une transparence accrue et un renforcement des compétences des acteurs de la place boursière.

Sur ce plan, on peut en citer au moins deux : la transparence des comptes des entreprises éligibles et le non passage des entreprises publiques privatisables par la Bourse.

Pour le premier facteur, il est clair que pour que les ménages détiennent des actions d'une entreprise, il faut que celle-ci communique d'une manière régulière et transparente ses résultats financiers. Or, il est de notoriété publique que les entreprises algériennes surtout privées sous déclarent systématiquement le niveau de leur activité, leurs effectifs et les rémunérations y afférentes. L'opération de privatisation des entreprises publiques était attendue pour fournir un « *plan de charge* » pour la Bourse.²

Section 3 : Les conséquences de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien

L'organisation bancaire de l'Algérie est en pleine mutation et les réformes entamées au début des années 1990 avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ont été accélérées en 1998, à l'achèvement du Programme d'Ajustement Structurel. Le système bancaire algérien a connu une rénovation profonde de ses structures à partir de 1990.

Après avoir vu les différentes réformes mises en application par les autorités monétaires algériennes dans le but de libéraliser et développer son système bancaire, on va voir les effets de ces réformes appliquées depuis 1990 sur le système bancaire algérien.

¹Idem , p7.

²BOUZAR.C, *Op.cit.*, p8.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

3-1 Les crises bancaire

Les profondes transformations économiques, financières et monétaires, plus particulièrement la politique de déréglementation mise en œuvre par la Banque d'Algérie en application de la loi sur la monnaie et le crédit, vont immédiatement placer les banques Publiques en situation de crise : crise du schéma de rentabilité, du modèle d'organisation, du schéma d'intermédiation.¹

3-1-1 La crise du schéma de rentabilité

La rémunération de la banque provenait quasi exclusivement de l'activité de crédit et de la clientèle (entreprise publique). La réglementation prudentielle, en limitant la distribution du crédit, et les difficultés économiques et financières des entreprises publiques ont démontré la précarité de ce schéma de rentabilité basé sur un seul type de crédit (le crédit d'entreprise) :²

- l'activité de crédit, dont la rémunération est fournie par une "marge sur intérêt débiteurs et créditeurs", est vulnérable à une politique monétaire restrictive.

3-1-2 La crise du schéma d'organisation

Les tentatives d'amélioration de la rentabilité bancaire sont bloquées par la rigidité et la lourdeur du schéma d'organisation appliqué par le système bancaire. La banque publique applique le modèle de banque universelle, mais à gestion extrêmement centralisée, aux activités très limitées et qui prospère dans un marché protégé. L'ouverture du secteur à la concurrence condamne ce modèle de banque. Il rend indispensable pour sa survie la décentralisation, la diversification et la spécialisation des activités bancaires, et la création de services connexes.³

3-1-3 La crise de fonctionnement

L'intermédiation de la banque était bâtie autour de la relation banque-entreprise. Ce tête-à-tête a traditionnellement exclu toute relation de syndication interbancaire, ce

¹BOUADEM.K, MELIANI.H, « quelles visions stratégique pour la réforme bancaire en Algérie », revue des Sciences humaines –université Mohammed khieder Biskra, n°7, (en ligne) février 2005, (disponible) sur www.webreview.dz (consulté) le 18/06/2017, p41.

²BOUADEM.K, MELIANI.H, *Op.cit.*, p41.

³ *Idem*, p41.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

qui avec l'introduction des règles prudentielles, risque de restreindre l'activité bancaire orientée vers les projets et l'investissement.¹

Les réformes économiques et monétaires, les programmes de stabilisation et de libéralisation ont placé le secteur public bancaire en crise, de ce fait une réhabilitation des banques est primordiale.

3-2 Réhabilitations des banques

Au centre des mutations administrées à une économie de marché, le système bancaire algérien à l'instar des autres acteurs économique se trouve ainsi confronté à un environnement, auquel rien ne semblait l'avoir préparé.

Comment passer d'un modèle économique centralisé bureaucratique à un autre fondamentalement régi par la loi de l'offre et de la demande, ou comment s'inscrire dans la dynamique de développement national pour mettre en place une véritable banque de donnée commerciale fiable et viable.²

3-2-1 La modernisation

Le processus de modernisation du système bancaire algérien a été entamé en 2002. cette réforme s'articule autour de plusieurs axes :

L'industrie du paiement, la rationalisation et l'optimisation des opérations avec l'étranger et enfin le marché du crédit. Ces trois éléments demeurant essentiels pour chaque système bancaire ont connus des avancés et des liftings .l'objectif visé par les pouvoirs publics est d'avoir un système bancaire efficace avec comme résultat une économie performante.

L'espace consolidé en pleine phase d'ouverture et de diversification se caractérise aujourd'hui par les éléments suivants :³

- Une réglementation bancaire renouvée complètement harmonisées avec les pratiques universelles ;

¹ *Idem*, p42.

² CNES, «Problématique pour la réforme du secteur bancaire: éléments pour un débat social», rapport présenté à la 16ème plénière ,2000.

³ BENRIGUIA S, « la modernisation du système bancaire algériens », (en ligne)2009,(disponible) sur <http://ema.revues.org/1262>,(consulté) le 22/06/2017.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

- L'amorce d'un rigoureux processus de modernisation des grandes banques publiques ;
- Le développement de la gamme des produits bancaire :
 - Le lancement de la monétique ;
 - La normalisation de certains instruments de gestion et d'intervention sur les marchés clientèle ;
 - Le paiement à distance (e-paiement).
- Le développement au sein des banques des activités de marchés et gestion de portefeuille en relation avec l'ouverture de la bourse d'Alger et le démarrage du marché financier

Le processus de modernisation, depuis les années 2000 a certes enregistré des avancées mais celui-ci est loin d'être réellement performant.

En effet hormis quelques avancées techniques chèrement payées mais encore mal maîtrisées, le système bancaire algérien est toujours peu modernisé. Le mauvais accueil souvent réservé à la clientèle, les délais extrêmement longs dans les procédures que ce soit pour ouvrir un compte bancaire, effectuer une opération de change ou encore pour calculer les intérêts nous laisse malheureusement constater que le système bancaire algériens persiste dans son archaïsme.¹

Les reformes conduites sans détermination particulière pour ne pas perturber les banques publiques conçues pour servir un système rentier et bureaucratique plutôt que le développement économique du pays ne pouvait à l'évidence tirer un tel secteur vers la modernité.²

3-2-2 La privatisation

Dans le cadre de la libéralisation et de la transition à l'économie de marché, l'Algérie s'engage dans un Programme d'Ajustement Structurel. Cette démarche nécessite des réformes libérales qui prônent la privatisation³ des entreprises publiques.

¹ NORDINE.G, «Le système bancaire Algériens se complait dans son archaïsme »(en ligne) ; le 12/05/2016 (disponible) sur [http:// www.algerie-eco.com](http://www.algerie-eco.com), (consulté) le 22/06/2017.

² *Idem.*

³ La privatisation est un phénomène qui a touché la plupart des pays aussi bien développés qu'en voie de développement ; pays à économie libérale ou à économie dirigée, le secteur public économique ayant existé ou existant encore dans un grand nombre de pays à régimes politiques différents .

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Concernant plus particulièrement les pays en voie de développement, la privatisation a été introduite comme solution à l'inefficacité économique du secteur public et au gaspillage des finances de l'Etat.

La privatisation s'inscrit dans le principe de désengagement de l'Etat de la sphère économique réelle et définit les modalités de privatisation qui nécessitent l'adoption d'un cadre juridique exhaustif permettant de privatiser les entreprises publiques et d'encourager l'investissement privé.¹

A cette fin, la loi de finances rectificative de 1994 a autorisé pour la première fois la vente d'entreprises publiques, la concession de leur gestion à des intérêts privés, et la prise de participation à concurrence de 49% de leur capital.²

La loi sur la privatisation de 1995 autorise la prise de participation illimitée des intérêts privés dans le capital des entreprises publiques.

Le code des investissements est amendé pour autoriser les prises de participation étrangères dans le capital des banques commerciales.

3-2-2-1 Processus de la privatisation

Les programmes de privatisations ont d'abord touché les entreprises locales en 1997. Cependant, les banques publiques ne sont pas encore concernées par ce programme de privatisation, jusqu'au dernier trimestre 1998 où les Banques BDL et CPA sont en pole position dans la course à la privatisation. Dans la réalité, l'exécution du programme a connu d'importants retards. Les procédures de cession n'ont été entamées que début 1999, et déjà de réelles difficultés commencent à apparaître au niveau des différentes étapes du processus.³

Un appel d'offre international, a été lancé, en vue de recruter une banque d'affaires qui aura pour mission d'accompagner le processus de privatisation et d'évaluation du CPA et qui disposera d'un délai de 12 mois pour le faire.

¹ BOUADEM.K, MELIANI.H, *Op.cit.*, p44.

² En Algérie le programme d'ajustement structurelle a été lancé en 1995 avec l'ordonnance 95-22 du 26 août 1995 modifié par l'ordonnance 97-12 du 19 mars 1997. sa mise en œuvre a débuté effectivement en 1998.

³ HADDOUCHE.H, « Les banques publiques algériennes sont-elles vraiment à vendre ? », (en ligne), 27/11/2016 (disponible) sur <http://www.Algerie-focus.com> (consulté) le 25/06/2017.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Le processus de la privatisation de 51% du capital du CPA, qui a été lancé en 2003 et devait être achevé en juillet 2006, a été retardé à plusieurs reprises. Ce processus a été relancé en septembre 2005, date où a été faite l'ouverture des plis des offres techniques des banques soumissionnaires.¹

Les propositions qui ont été retenues ont été faites par les banques d'affaires internationales suivantes : Rothschild France, Lazard et la banque Espagnole Santander.

La Privatisation du CPA, qui a été longtemps attendue, a été reportée encore au premier trimestre de l'année 2008, suite à la crise financière internationale, l'opération d'ouverture du capital du CPA a encore été reportée par crainte des conséquences que pouvait avoir cette crise sur le prix de cession du CPA et sur la visibilité des marchés financiers internationaux.

Au cours d'une période plus récente l'ouverture partielle et dans une proportion très limitée du capital du CPA figurait également au programme annoncé en 2013 d'entrée à la bourse d'Alger,² il a connu un coup d'arrêt brutal dès son premier coup d'essai

Le gouvernement envisage désormais de permettre aux principales banques du pays de s'introduire en bourse, celui-ci semble vouloir accélérer les réformes, en effet des sources concordantes indiquent qu'ils mènent des actions actuellement en vue de préparer des banques publiques à la privatisation. La question est de savoir si la privatisation de banques publiques est une bonne décision. Pour une spécialité, la priorité est d'abord de moderniser et améliorer la gestion des banques publiques.³

Il apparaît claire que malgré les progrès déjà accomplis, il reste encore des lacunes, en ce qui concerne la privatisation, elle n'en est pas moins difficile à engager et à réussir.

3-2-3 La Bancarisation

¹REKIBA.S, « le système bancaire algérien : état des lieux, degrés de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS », revue universitaire, (en ligne) en 2016 (disponible) sur <http://www.enp-oran.dz>,(consulté) le 25/06/2017.

²rappelons que le marché financier a été créé dans les années 90 dans un contexte de libéralisation et d'ouverture de l'économie algérienne vers l'extérieur pour répondre aux besoins accrus en matière d'investissement et soutenir la mise en œuvre du processus de privatisation des entreprises et des banques.

³ HADDOUCHE.H, *Op.cit.*

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

La bancarisation reflète le degré de pénétration des services bancaires auprès des populations dans un pays ou une zone, elle connaît un développement considérable dans les pays avancés mais elle demeure une véritable problématique pour les pays en voie de développement dont l'Algérie.¹

Il paraît évident que ce processus est variable dans le temps et selon les pays. Ceci étant, la libéralisation financière contribue dans les pays en voie de développement à l'extension du marché bancaire et des services bancaires dont peuvent bénéficier les agents, ce qui engendre un accroissement du niveau de bancarisation.

Les différents calculs effectués sur la bancarisation en Algérie prennent en compte essentiellement les banques, et sont effectués sur la base de statistique diffusé par la banque d'Algérie qui n'incorporent pas les autres établissements financiers dont la vocation principale est l'octroi de crédit ou de garantie dans le cadre de montage financier mais ne collectent pas de dépôts auprès du public.²

Une réflexion sur ce sujet s'impose et se fixe l'objectif d'examiner si le niveau de bancarisation des populations en Algérie indique une évolution favorable dans un contexte de libéralisation financière, alors que les périodes antérieures sont caractérisées par une forte sous bancarisation dans un système financier fortement réprimé

L'Algérie a engagé des réformes monétaires et bancaires, dans le cadre de la loi 90/10 du 14 avril 1990 et l'ordonnance 03.11 du 26/08/2003 relatives à la monnaie et au crédit, qui entraînent des mutations plus ou moins profondes tant sur le plan des structures que des activités du système bancaire, après cela le secteur bancaire se compose de 29 banques et établissement financier comme l'indique le tableau 04 agréé par le CMC reparti inégalement entre le secteur public et le secteur privée et une concentration au nord du pays représentant une bande de 405.000km² contre une superficie totale de 2.381.741 km².³

¹ <http://www.boursedescredits.com/lexique/definition/bancarisation-343.php>. Banque en ligne.

² BOUZAR.C, AMMOUR.B, « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », Les Cahiers du CREAD n°95, (en ligne) en 2011 disponible sur <http://www.dspace.cread.dz> (consulté le 09/06/2017).

³ *Idem.*

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Tableau 04 : La composante du secteur bancaire

Etablissement	2011	2012	2014	2015	2016
Banque publique	6	6	6	6	6
Banque privée	14	14	14	14	14
Mutuelle assurance/banque	1	1	1	1	1
Banque développement	1	1	1	1	1
Etablissement financier	5	5	3	3	3
Société de leasing	0	2	2	2	2
Total établissement	27	29	29	29	29

Source : établie à partir des données de la banque d'Algérie, <http://www.bank of algeria.dz>

Pour rappel, à la fin de 2011, l'Algérie comptait 27 banques et établissement financier, alors qu'en 2012 deux nouvelles sociétés de leasing (jar leasing Algérie et al Djazair ijar) qui ont été agréées. Précisons que le nombre de banques et d'établissement financier reste le même à nos jours.¹

En Algérie le réseau bancaire qui totalise 1157 agences connaît certes un rythme d'extension variable depuis les années 1990 avec les nouveaux entrants et sortants des marchés. La densité bancaire est de un guichet pour 25660 habitants en 2015.

Ce qui demeure en dessous de la norme et des taux réalisés par les pays développés mais aussi par les pays émergents et les pays voisins.²

La libéralisation financière a apporté des changements, sur le plan structurel, du secteur bancaire puisque des banques privées de capitaux algériens, mixtes et

¹BOUZAR.C, AMMOUR.B, *Op.cit.*

² Rapport annuel de la banque d'Algérie, (en ligne) en 2015, (disponible) sur www.bank-of-algeria.dz, (consulté) le 09/06/2017.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

étrangers se sont installées, Leur nombre est en progrès mais elles se caractérisent par leur petite taille et n'occupent que 10% du marché.¹

Les banques publiques ont été assainies et recapitalisées par le Trésor public. Cependant, le réseau bancaire n'est pas suffisamment émaillé.

Le taux de bancarisation reste modeste en définitive, la bancarisation en Algérie, bien qu'elle enregistre des progressions, demeure insuffisante, plusieurs facteurs freinent son développement, ils sont généralement liés aux insuffisances de performances et à la problématique de gouvernance des banques.

En conséquence, des liquidités en quantité considérable sont hors circuit et contribuent à la formation de réseaux informels.

Cependant, le ministère des Finances, a récemment annoncé l'entrée en vigueur d'un décret, pour améliorer la bancarisation en Algérie.²

¹IMENE.A, *Op.cit.*

²LEVALOIS.M, « Algérie : un décret pour améliorer la bancarisation », (En ligne) le 25/06/2016 disponible sur [http:// www.lemagazinedumanager.com](http://www.lemagazinedumanager.com) (consulté) le 09/06/2017.

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

Conclusion

La libéralisation financière se concrétise par la levée des diverses contraintes sous-jacentes à la répression financière et elle produit des effets favorables sur le système financier et donc sur le système bancaire en tant que sous-ensemble de celui.

En Algérie, des politiques de libéralisation et de stabilisation, puis d'Ajustement Structurel ont été lancées avec l'appui des institutions financières internationales, au début des années 1990. La libéralisation financière visait à diminuer le volume de la dette externe du pays, en lui substituant un financement par l'épargne nationale, et à encourager les investissements privés, qui favoriseront une stabilité macroéconomique. Les attentes de ces mesures sont une meilleure intermédiation et bancarisation, une diversification du champ bancaire, une modernisation du système des paiements et un renforcement de la réglementation prudentielle.

Dans ce chapitre, on a étudié les caractéristiques du système bancaire algérien durant une longue période depuis l'indépendance à 2016, cette période était caractérisée par la transformation de l'économie d'une économie planifiée à une économie de marché. C'est pour cela qu'on a divisé la période de l'étude en deux phases différentes

Dans la première section, on a vu le système bancaire pendant la répression financière qui se manifestait essentiellement, par un contrôle rigoureux des taux d'intérêt, une allocation sectorielle des crédits et une régulation directe de la masse monétaire.

Ensuite, on a abordé les principales réformes économiques initiée depuis la fin des années 80, qui visent toutes à établir une économie de marché en Algérie à travers ses principes (propriété privée, libre entreprise, concurrence, régulation par le marché, non-intervention directe des pouvoirs publics).

On a constaté que sur le plan juridique, l'essentiel est fait puisque des textes fondamentaux ont été promulgués concevant la libération des taux d'intérêts, les suppressions sélectives des crédits.

Enfin, dans la troisième section on a présenté les effets de l'application de la politique de libéralisation financière. En effet la libéralisation financière a apporté des changements,

CHAPITRE III : L'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016)

sur le plan structurel, du secteur bancaire. Cependant, malgré les réformes engagés par les autorités algérienne le système bancaire algérien demeure peu libéralisé et toujours sous l'égide des autorités publiques.

En raison des effets négatifs de la politique de répression financière sur la croissance économique, McKinnon et Shaw (1973) ont dénoncé qu'une libéralisation financière va stimuler la croissance économique par la libéralisation des taux d'intérêt, qui permet une meilleure allocation des ressources. Depuis leurs écrits sur la répression financière, la libéralisation financière occupe un statut dominant dans l'économie mondiale.

L'objet de notre travail est d'étudier les effets de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien. Dans cette perspective, nous présentons premièrement une revue théorique sur les différentes approches de la politique de la libéralisation financière contenue dans le premier chapitre ou on expose tout d'abord, la thèse de la répression financière, pour expliquer ensuite, que La libéralisation financière apparaît alors comme étant la solution pour faire face aux effets néfastes de la répression financière et pour amorcer une croissance économique.

Cette nouvelle politique financière a été fortement imposée par le FMI et la Banque mondiale, pour remédier au décalage de développement économique dans le monde

On constate cependant, qu'il existe deux courants de pensée, l'un est favorable et l'autre est défavorable pour la libéralisation financière. Le premier défend l'idée de McKinnon et Shaw, car une libéralisation financière va stimuler la croissance économique ; le second au contraire pour sa part estime que l'application de la politique de libéralisation financière est la source de perturbation et d'instabilité économique et financière et qu'elle présente des risques qui menacent la croissance de la sphère réelle.

Ensuite, après avoir présenté une revue de littérature sur le processus de la libéralisation financière, on consacre le deuxième chapitre à l'analyse de son adoption par les pays développés et les pays en voie de développement.

Pour mieux comprendre les raisons des changements financiers de ces pays il faut se concentrer sur les caractéristiques de leurs systèmes financiers durant les années 70-80, systèmes régulés par les gouvernements sous le contrôle de mouvements de capitaux. Cette libéralisation a été entamée tout d'abord par les pays développés puis les pays en voie de développement

On constate que la libéralisation financière apporte non seulement des changements structurels dans l'ensemble des systèmes financiers internationaux(internationalisation des marchés, protection accrue contre les risques financiers , intensification de la concurrence) , mais aussi et surtout certains effets pervers qui ont touché en grande partie les pays en voie

de développement qui ont appliqué la politique de libéralisation financière semblable à celle des pays développés tout en sachant que leur système financier même ceux existant avant la libéralisation financière avait un aspect tout à fait différent de celui des pays développés. Enfin, l'apport de McKinnon et Shaw n'a pas tenu compte de certaines conditions initiales et la priorité des objectifs macroéconomiques des pays en voie de développement.

Même si la libéralisation financière et l'internationalisation des marchés financiers ont contribué à une forte croissance dans les pays en voie de développement, cette croissance s'avérait instable depuis ces vingt dernières années. L'instabilité de la croissance est expliquée par les différentes crises financières qu'a connues l'économie mondiale. Notamment la crise, déclenchée en 2007, montre la fragilité du modèle de croissance soutenu par le courant de libéralisation financière. Pour les pays en voie de développement dont les systèmes financiers sont a priori plus vulnérables, il ne faut surtout pas transposer le modèle de financement des pays développés dans leurs propres conditions économiques.

Pour répondre à notre problématique, en dernier lieu on consacre le troisième chapitre à l'étude du système bancaire algérien et son passage d'une économie d'endettement à une économie de marché, on a vu en premier lieu les caractéristiques du système bancaire pendant la période de répression financière ensuite, on a présenté les différentes réformes promulguées par les autorités monétaires dans le but de libéraliser et développer le système bancaire et financier comme on a présenté l'évolution du système bancaire algérien dans le cadre de la libéralisation financière.

Au terme de cette étude, nous constatons que l'Algérie a appliqué à partir des années 1990, la politique de libéralisation financière avec la promulgation de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit et un programme d'Ajustement Structurel, marqué par la stimulation des taux d'intérêt et suppression de la politique sélective des crédits afin de réparer les distorsions économiques.

En effet, la libéralisation financière a apporté des changements, plus ou moins profondes tant sur le plan des structures que des activités du système bancaire ce qui a placé les banques publiques en situation de crise (crise du schéma de rentabilité, crise de fonctionnement, crise du schéma d'organisation). Ce qui a poussé les autorités publiques à essayer tant bien que mal de réhabiliter son système bancaire à travers une bancarisation, une modernisation et une privatisation de celui-ci.

Les principales conséquences de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien peuvent se résumer en :

- Une amélioration de la bancarisation par rapport à la période de répression, qui demeure tout de même insuffisante et modeste par rapport à celle des pays voisins et des pays développés.
- Une avancée du processus de modernisation à travers le développement de certaines activités bancaires, mais celui-ci est loin d'être performant.
- Les programmes de privatisations entrepris depuis les années 1998 n'ont jusqu'à nos jours nullement aboutis.

Il apparaît claire que malgré les progrès déjà accomplis, il reste encore des lacunes, en ce qui concerne la libéralisation du système bancaire algérien qui reste toujours dominé par les banques publiques tant en terme d'intensité de réseau qu'en terme d'activités.

Les résultats de plaidoyer élogieux en faveur des politiques de libéralisation financière ne se firent pas attendre et le sous-développement économique et financier a laissé place à l'instabilité économique. Face à cet échec, l'idée théorique, des travaux de McKinnon (1973) et Shaw (1973), selon laquelle la libéralisation financière peut avoir un impact sur le développement économique révèle ses limites et nous pousse à dire que la politique de libéralisation financière, reste un mythe et sa réussite se limite à la sphère théorique de l'économie.

Comme dans tous les travaux de recherche, des difficultés ont été rencontrées à plusieurs étapes de l'élaboration de ce travail. Les plus importantes sont liées :

- En premier lieu à la richesse et la largeur du sujet, en effet, la libéralisation financière influence sur tous le système financier mais dans notre travail on s'est concentré uniquement sur l'impact de la libéralisation financière sur système bancaire.
- En second lieu, au manque de documentations actuelles liées aux conséquences de la libéralisation financières sur le système bancaire algérien.

Suite aux travaux effectués, plusieurs points restent à développer et à améliorer, parmi lesquelles nous citons :

- la mise en lumière des conditions préalables à la réussite de la politique de libéralisation financière ;
- Les enjeux de la privatisation des banques publiques en Algérie ;
- L'analyse des raisons réelles freinant la libéralisation du système bancaire algérien.

Bibliographie

Ouvrages :

1. ABDELKRIM. N, « le système bancaire algérien : de la décolonisation a l'économie de marché. » édition Inass, Paris 2003.
2. ALLEGRET.JP, LEMERRER.P « économie de la mondialisation, vers une rupture durable », 2eme édition de Boeck supérieur, France, 2015.
3. AMMOUR.B, « le système bancaire algérien : texte et réalité », édition Dahlab, Alger, 1996.
4. BENISSAD.H, «L'Ajustement Structurel objectif et expérience », édition ALIM, Alger 1994.
5. BOURGUINAT.H, « finance international », édition Thémis économie, 4eme édition France, 1999.
6. DIOUBATI.B, «La banque mondiale et les pays en développement, de l'Ajustement Structurel à la bonne gouvernance », édition l'Harmattan, Paris, 2008.
7. DU ROUSSET.M, « la mondialisation de l'économie », édition Ellipses, 2005.
8. FURETIERE A, « encyclopédie Larousse, dictionnaire universel, volumes.02 »,1960.
9. LOROT.P, « dictionnaire de la mondialisation », édition Ellipses, 2001.
10. NGUYEN.D.K, « libéralisation financière et pays émergents », édition l'Harmattan, France, 2008.
11. SAIDANE.D, « anales d'économie et de gestion, n°5 », 1995.
12. STAR.R, « mondialisation, régulation et solidarité », édition l'Harmattan, Paris, 1999.
13. VERDIER.A.C «liberalisation et croissance économique : une analyse empirique de l'impact de la liberalisation financière en Afrique subsaharienne », édition l'Harmattan, France, 2001.
14. WOLL.C « l'union Européenne : une machine à libéraliser ? », les effets d'euro péisation des politiques d'immigration, édition l'Harmattan paris ,2010.

Articles de revues :

1. AGLIETTA.M, «Les prémices d'une crise financière internationale».
2. BERTHOMIEU.C, ANASTASIA.RI, «A propos du processus et des effets de la libéralisation financière dans les pays en transition : une revue sélective de la littérature ».
3. BENRIGUIA.S, «la modernisation du système bancaire algériens ».
4. BOUADEM.K, MELIANI.H, « quelles visions stratégique pour la réforme bancaire en Algérie », revue des Sciences humaines –université MOHAMMED KHIEDER BISKRA, n°7.
5. BOUZAR.C, « contraintes de développement du marché financier algérien », revue campus N°18.
6. BOUZAR.C, AMMOUR.B, « la bancarisation dans le contexte de liberalisation financière en Algérie », Les Cahiers du CREAD n°95.

7. CNES, «Problématique pour la réforme du secteur bancaire : éléments pour un débat social», rapport présenté à la 16ème plénière.
8. HADDOUCHE.H, « Les banques publiques algériennes sont-elle vraiment à vendre ? ».
9. LE MINARCHISTE, « perspective d'un économiste québécois sur l'actualité ».
10. LEVALOIS.M, « Algérie : un décret pour améliorer la bancarisation »
11. NORDINE.G, «Le système bancaire Algériens se complait dans son archaïsme ».
12. PEREZ. MA, « l'engagement contre la pauvreté en Bolivie », presse universitaire blaise pascal.
13. REKIBA.S, « le système bancaire algérien : état des lieux, degrés de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS », revue universitaire.
14. VENET.B, « Les approches théoriques de la libéralisation ».

Travaux universitaires :

1. ABOUBEKR.A, «l'impact de la politique de la libéralisation financière sur la croissance économique, cas de l'Algérie », mémoire magister en finance, université de Tlemcen, Abou Bekr Belkaid, octobre 2015.
2. AFTIS.H, « analyse des causes de la sur liquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion », mémoire magister en économie, UMMTO.
3. BENMALEK.R, « la réforme du secteur bancaire en Algérie », mémoire de maitrise en science économique, université de Toulouse1, 1999
4. BEN SALHA O, «liberalisation financière, crises bancaires et croissance économique», mémoire magister en économie et finance internationale, université Tunis, el-Manar, octobre 2006
5. FOUDEH.M « libéralisation financière, efficacité du système financier et performance », doctorat en science économique, université de limoge ,2007
6. HADJER N « liberalisation financière et ses conséquences sur les pays émergents », mémoire magistère, sciences économiques, université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2010
7. ZHAOMIN.Z, « la transition financière chinoise : un modèle de financement alternatif dans un contexte de libéralisation financière », thèse doctorat en sciences économiques, université de Pierre Mandés, 2013

Textes et lois :

1. La loi n°62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixation du statut de la banque centrale d'Algérie
2. La loi bancaire du 19 aout 1986 relative aux régimes des banques et des crédits
3. La loi n°88-01 du 1er janvier 1988 portant sur l'autonomie de l'entreprise publique
4. La loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit

5. L'ordonnance 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques
6. L'ordonnance 97-12 du 19 mars 1997 modifiant et complétant l'ordonnance 95-22
7. L'ordonnance 03-11 du 06 août 2003 relative à la monnaie et au crédit
8. L'ordonnance n°10-04 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit

Sites internet :

1. [http:// archive.wikiwix.com/www.lefigaro.fr](http://archive.wikiwix.com/www.lefigaro.fr)
2. <http://www.alternatives-economiques.fr>
3. <http:// www.bank-of-algeria.dz>
4. <http:// www.banque mondiale.org/>
5. [http://www.boursedescredits.com/.lexique définition bancarisation-343.php](http://www.boursedescredits.com/.lexique%20d%C3%A9finition%20banca%20risation-343.php). banque en ligne.
6. <http://www. Encyclopédie Larousse, dictionnaire universel.fr>

Table des matières

Remerciement	
Dédiasses	
Résumé	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux et des figures	
Sommaire	
Introduction générale	11-13
Chapitre I : les approches théoriques de la libéralisation financière	14-33
Introduction du chapitre	15
Section 1 : de la répression à la libéralisation	16
1-1. La répression financière selon Mc Kinnon et Shaw	16
1-1-1. Le plafonnement des taux d'intérêt	17
1-1-2. La politique de la réserve obligatoire	19
1-1-3. Sélectivité et plafonnement des crédits	20
1-2. Le développement des approches de la libéralisation financière	20
Section 2 : les aspects de la libéralisation financière	22
2-1. La libéralisation des taux d'intérêt	23
2-2. La libéralisation du secteur financier	23
2-2-1. La mondialisation	23
2-2-2. La déréglementation	24
2-2-3. La globalisation	24
2-2-3-1. La désintermédiation	25
2-2-3-2. Le découplage	25
2-2-3-3. La déréglementation	26
2-3. La libéralisation du secteur bancaire : (déréglementation)	26
2-4. Comparaison entre la libéralisation financière et la répression financière	26
Section 3 : les critiques de la libéralisation financière	27
3-1. La critique néo-structuraliste	27
3-2. La critique postkeynésienne	29
3-2-1. L'effet de la libéralisation des taux d'intérêt sur la demande effective	29
3-2-2. La libéralisation dans un contexte de sous-emploi : Burckett et Dutt	31
3-3. L'imperfection des marchés financiers : Stieglitz et Weiss (1981)	31
Conclusion du chapitre	33
Chapitre II : la libéralisation dans les pays développés et les pays en voie de développement.....	34-55
Introduction du chapitre	35
Section 1 : la libéralisation dans les pays développés	36
1-1. Caractéristiques des économies des pays développés	36
1-2. Processus et évolution de la libéralisation financière	37
1-2-1. Désintermédiations	37
1-2-2. Déréglementation des taux d'intérêt	38
1-2-3. Marchés des banques	38
1-3. Les conséquences de la libéralisation financière sur les pays développés	38
1-3-1. L'impact positive de la libéralisation sur les pays développés	38

1-3-1-1. L'intensification de la concurrence.....	39
1-3-1-2. L'internationalisation des marchés financiers.....	40
1-3-1-3. Une protection accrue contre les risques grâce aux innovations financières..	40
1-3-2. Les inconvénients de la libéralisation financière sur les pays développés.....	41
1-3-2-1. L'instabilité croissante des marchés financiers.....	41
1-3-2-2. La multiplication des crises financières.....	42
1-3-2-3. L'interdépendances croissantes entre les pays.....	43
Section 2 : la libéralisation financière dans les pays en voie de développement.....	46
2-1. Spécificités des économies des pays en voie de développement.....	46
2-2. Processus et évolution de la libéralisation financière dans les pays en voie de développement.....	47
2-2-1. Les effets ambigus de la libéralisation financière.....	48
2-2-2. Le programme d'ajustement structurel.....	49
2-2-2-1. La stabilisation économique.....	51
2-2-2-2. L'efficience.....	51
2-2-2-3. La croissance.....	52
2-3. Conséquences du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).....	52
Conclusion du chapitre.....	55
Chapitre III : l'impact de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien (1990-2016).....	56-84
Introduction du chapitre.....	57
Section 1 : le système bancaire algérien pendant la répression financière (1962-1988).....	58
1-1. Rappel historique du système bancaire algérien.....	58
1-1-1. Récupération de la souveraineté monétaire.....	58
1-1-2. La nationalisation.....	58
1-1-3. La restructuration du système bancaire.....	59
1-1-3-1. La loi bancaire du 19 août 1986.....	60
1-2. Le système bancaire algérien pendant la répression financière.....	61
1-2-1. La politique des taux d'intérêt.....	61
1-2-2. L'octroi de crédits.....	63
Section 2 : la libéralisation financière et les reformes du système bancaire.....	64
2-1. Les réformes du système bancaire.....	64
2-1-1. La loi 90/10.....	64
2-1-1-1. Les objectifs de la loi 90/10.....	65
2-1-1-2. Les innovations apportées par la loi 90-10.....	66
2-1-1-3. Les Aménagements apportés en 2001 à la loi 90-10.....	66
2-1-1-4. Le conseil d'administration de la Banque d'Algérie.....	66
2-1-1-5. Le Conseil de la Monnaie et du Crédit.....	67
2-1-1-6. L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit...67	
2-1-1-7. L'ordonnance n° 10-04 du 26 Aout 2010 sur la monnaie et le crédit68	
2-1-2. Le système bancaire et l'ajustement structurel.....	68
2-1-2-1. Les objectifs de l'ajustement structurel.....	69
2-1-2-2. L'accord STAND BY avec le FMI	69
2-1-2-3. Les premiers recours au Fonds Monétaire International (FMI).....	69
2-1-2-4. L'accord de confirmation du 03 juin 1991.....	70
2-1-2-5. Le rééchelonnement de la dette.....	70

2-1-2-6. La conduite de la politique monétaire.....	71
2-2. L'évolution du système bancaire et financier algérien après les réformes.....	72
2-2-1. La libéralisation progressive des taux d'intérêt.....	72
2-2-2. La suppression de l'encadrement et de la sélectivité des crédits bancaires.....	73
3-2-5. Marché financier.....	74
Section 3 : les conséquences de la libéralisation financière sur le système bancaire algérien.	75
3-1. Les crises bancaires	75
3-1-1. La crise du schéma de rentabilité.....	76
3-1-2. La crise du schéma d'organisation.....	76
3-1-3. La crise de fonctionnement.....	76
3-2. Réhabilitations des banques.....	77
3-2-1. La modernisation.....	77
3-2-2. La privatisation.....	78
3-2-2-1. Processus de la privatisation.....	79
3-2-3. La Bancarisation	80
Conclusion du chapitre.....	84
Conclusion général.....	86-88